

**DELEGATION DE Monsieur Fabien ROBERT**

## Commande publique Garonne. Communication

Dans la continuité du programme de commande d'œuvres d'art contemporain, lancé en 2002 autour de la construction du tramway et inscrit dans le cadre de la commande publique du ministère de la Culture, Bordeaux Métropole a mis en œuvre en 2012 un projet ambitieux de commande artistique « Garonne » qui s'étend sur l'ensemble de la métropole.

Pour conduire cette commande, un comité artistique présidé par Catherine David, directrice adjointe au musée national d'art moderne - Centre Pompidou, a été constitué. Après avoir étudié un large panel de propositions artistiques, c'est l'œuvre de l'artiste anglaise Suzanne Triester qui a été retenue pour une implantation sur le territoire bordelais. Pionnière d'un art digital et multimédia, l'univers de Suzanne Triester établit des connexions inattendues issues de ses recherches sur la guerre, la génétique et l'avancée des technologies de la science moderne.

Le projet de Suzanne Triester dans le cadre de la commande Garonne s'articule autour d'un triptyque d'œuvres qui dialoguent entre elles. Deux de ses créations seront installées sur le territoire bordelais, la troisième, une bibliothèque imaginaire, sera accueillie au sein du Grand Equatorial de l'Observatoire de Floirac.

La première œuvre proposée par l'artiste pour Bordeaux s'intitule « Vrîl ». Elle prend la forme d'une soucoupe volante inspirée d'un navire de guerre gisant encore aujourd'hui au fond de la Garonne. Véritable navette spatiale, il est envisagé d'implanter l'œuvre juste au-dessus des eaux, dans la zone non exploitable des bassins à flots.

La deuxième œuvre, « Le Puits », est quant à elle un hommage à Jacques Ellul, penseur de la société technicienne et de la modernité d'origine bordelaise dont l'artiste partage les idées de longue date. « Le Puits » est un pavillon inspiré du Petit Trianon à Versailles. Le public sera invité à y pénétrer et pourra découvrir, dans des vitrines, une présentation des ouvrages du penseur bordelais. Deux sites prévisionnels pour l'implantation de cette œuvre sont actuellement à l'étude :

- Rive gauche, à proximité de la place des Quinconces.
- Rive droite, sur le site du Parc aux Angéliques.

L'ensemble de la proposition artistique de Suzanne Triester s'élève à un montant de 1.227.774 euros HT, pris en charge dans sa totalité par Bordeaux Métropole. Cette commande s'accompagne d'un projet de subvention du CAPC d'un montant de 40.000 euros faisant l'objet d'une convention au titre de la prise en charge par le musée de la conservation et la médiation des œuvres après production.

**M. ROBERT. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous propose d'être bref. Nous n'allons peut-être pas refaire le débat que nous avons eu à la Métropole puisque les principaux protagonistes sont là. Il s'agissait d'un vote.

Il s'agit ici d'une communication, puisque le territoire de la Ville de Bordeaux va être concerné par l'implantation de nouvelles œuvres d'art.

Vous savez que depuis 2002 la Métropole entretient une relation particulière avec l'Art dans la Rue compte tenu de la commande publique lancée à l'époque autour du tramway.

Cette commande publique se poursuit autour de la Garonne avec deux œuvres de Suzanne Treister qui prendront place l'une dans les Bassins à Flots, intitulée « Vrîl », l'autre rive gauche ou rive droite au niveau de la place des Quinconces, «Le Puits » en hommage à Jacques Ellul. Je crois que nous pouvons tous nous féliciter de cet hommage rendu à cet intellectuel brillant et avant-gardiste.

Il s'agissait de communiquer au Conseil Municipal l'arrivée de ces œuvres d'art qui sont bien sûr en parfait accord avec nos orientations, à savoir développer l'art dans l'espace public.

Je ne suis pas plus long.

**M. LE MAIRE. -**

Bravo.

M. COLOMBIER

**M. COLOMBIER. -**

C'était court, Monsieur l'Adjoint. C'est très bien. J'essaierai d'être presque aussi court. Je ne serai pas très long en effet, car nous avons déjà développé ce sujet en Conseil de Métropole vendredi dernier.

Vous nous présentez une commande publique de deux œuvres qui seront bientôt installées dans notre ville dans le cadre d'une commande artistique métropolitaine baptisée Garonne.

C'est le projet baptisé « Vrîl » qui retient surtout notre attention. Cette œuvre, une soucoupe spatiale, est inspirée d'un navire de guerre gisant encore au fond de la Garonne. C'est du moins ce que nous explique cette artiste.

Nous savons que nous manquons d'imagination. M. ROBERT nous le fait souvent sentir. Mais à part avoir une imagination débordante ou avoir consommé des substances hallucinogènes, on peine à voir le lien entre un bateau gisant au fond du fleuve et une soucoupe volante évoluant dans les airs, bien que fixée sur quelques piquets. A moins qu'il ne s'agisse d'une demande du lobby des martiens bordelais ; après tout, ils sont peut-être déjà parmi nous, tels que déclinés dans la célèbre série des années 60 / 70 « Les Envahisseurs ».

En revanche son prix nous fait vite redescendre sur terre. Rien que pour cette œuvre, 603.000 euros TTC.

Je recommande à nos collègues – c'est le but de mon intervention – qui ne participent pas à l'assemblée de la Métropole, de demander à leurs collègues le dossier plus précis de l'argumentation de l'artiste en question. Vous verrez, ce n'est pas triste...

Elle nous explique, premièrement que la matière du fond de l'eau devient une matière en haut dans l'air - ça me paraît assez évident... il fallait l'imaginer – et que deuxièmement, d'après un auteur américain de science fiction en 1878 et selon des psychiatres qui ont étudié cette œuvre, cela préfigurerait la Seconde Guerre Mondiale et un groupe de nazis qui auraient éventuellement, mais on n'en a pas la preuve, fait un programme de navettes spatiales... Tout cela est assez fantaisiste.

Quoi qu'il en soit, j'ai rappelé et je tiens à le rappeler ici aujourd'hui, que nous ne sommes évidemment pas contre l'implantation d'œuvres dans la Ville. En revanche nous pensons que deux facteurs doivent être pris en compte.

Premièrement, que ce soit d'un coût raisonnable. Il ne nous semble pas que le coût de cette œuvre-là soit très raisonnable.

Deuxièmement, qu'il y ait une relation avec l'âme de notre ville, de son histoire passée ou présente, de sa culture, de son architecture ou de son commerce. Là, rien de tout cela.

De plus, compte tenu du prix qu'elle coûtera aux contribuables bordelais, nous considérons que cette commande est indécente alors que la pauvreté et l'insécurité s'étendent sur nos quartiers. En ces temps de restrictions budgétaires et d'augmentation de la fiscalité locale, les Bordelais n'ont pas à financer ce que j'appellerai les fantaisies artistiques de la majorité municipale et métropolitaine, amatrice bien souvent d'œuvres bobos.

Les Bordelais et les habitants de la Métropole, sont, croyez-moi, désireux de sécurité et non d'œuvres artistiques volantes, surtout lorsqu'elles sont déconnectées du public. Merci.

#### **M. LE MAIRE. -**

M. HURMIC

#### **M. HURMIC. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne redirai pas ici ce que j'ai dit en Conseil de Métropole de vendredi dernier, mais c'est vrai que je suis particulièrement choqué par l'intervention de notre collègue du Front National qui consiste à dire que la culture est une variable d'ajustement et qu'en période de crise il faudrait cesser de financer des œuvres culturelles.

Je rappellerai ici que manifestement son parti politique est définitivement fâché avec la culture. Je rappellerai que M. Bompard, nouveau Maire d'Orange en 1996, voulait même supprimer les Chorégies d'Orange. Vraisemblablement trop d'immigrés devaient s'immiscer dans cette manifestation. Voilà les relations que vous avez avec la culture. Même les Chorégies d'Orange n'avaient pas grâce aux yeux du nouveau maire Front National.

Donc je ne suis pas étonné qu'aujourd'hui l'œuvre tout à fait estimable de Suzanne Treister, que manifestement notre collègue ne connaît pas, suscite le courroux qu'il a pu manifester il y a quelques instants.

Pour notre part, nous sommes très attachés, Monsieur le Maire, au fait que la Ville de Bordeaux rende un hommage appuyé à l'œuvre de Jacques Ellul. Le Trianon qui est l'une des deux œuvres prévues ici à Bordeaux, qu'on appelle « Le Puits », est une œuvre destinée à rendre hommage à ce penseur majeur du 20<sup>ème</sup> Siècle, qui est Bordelais, dont vous n'avez même cité le nom, M. COLOMBIER.

Donc nous trouvons normal, il était temps, que la Ville de Bordeaux rende un hommage très appuyé à ce penseur majeur du siècle qu'est M. Jacques Ellul...

... Vous n'en avez même pas dit un mot et vous votez contre...

Donc notamment pour ces raisons nous allons voter cette commande publique Garonne.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. FELTESSE

**M. FELTESSE. -**

Je ne rebondirai pas sur les propos de Jacques COLOMBIER, Pierre HURMIC l'a dit, c'est vrai qu'il y avait une constante dans la gestion municipale du Front National entre 1995 et 2001 qui systématiquement massacrait les budgets culture. D'ailleurs aucun maire n'a été reconduit en 2001. Mais ça, on le verra plus tard.

Concernant la commande Garonne, ça correspond maintenant à une tradition bien ancrée dans la Métropole de commandes artistiques dans l'espace public.

Sur cette commande l'idée était aussi de faire prendre conscience de la Garonne au-delà du centre de Bordeaux, parce que la requalification était faite mais sur l'ensemble du territoire métropolitain en amont et en aval.

Donc naturellement, nous voterons cette délibération, même si ce n'est pas une délibération mais une information.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. ROBERT pour conclure.

**M. ROBERT. -**

Monsieur le Maire, pour répondre à M. COLOMBIER par trois faits.

Le premier c'est que ces œuvres ne sont pas choisies par les élus. Ce ne sont pas des délires de la majorité métropolitaine ou municipale. Il y a un comité artistique, qui, pardonnez-moi du peu, est présidée par Catherine David, la Directrice adjointe du Centre Pompidou, dans lequel il y a un certain nombre de directeurs d'établissements, et bien sûr le Ministère de la culture.

Deuxième fait, Monsieur le Maire, vous le rappelez souvent, beaucoup d'œuvres ont fait polémique. « Le Radeau de la Méduse » par exemple. Ce sont aujourd'hui des œuvres majeures.

Enfin troisième fait, les œuvres doivent-elles avoir un lien avec le territoire ? Je ne le crois pas. Le Lion de Veilhan est là pour nous le montrer à La Bastide. Quel lien avec La Bastide ? Reste qu'aujourd'hui c'est une œuvre plébiscitée.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Passons à la suite.







## **D-2015/315**

### **Attribution de subventions en faveur de la culture. Fonds de Soutien à l'Innovation 2015 et autres subventions. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif élaboré pour l'exercice 2015, vous avez autorisé Monsieur le Maire à réserver une enveloppe destinée à soutenir, dans le cadre du « Fonds de Soutien à l'Innovation », divers projets culturels.

A l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 30 mars dernier, diverses aides ont été ainsi attribuées conformément à l'axe du Document d'orientation culturelle visant à favoriser la création et l'innovation.

Je vous propose aujourd'hui d'affecter, au titre de ce fonds, la somme de 39 407 euros, ainsi répartie :

- Association Reg' Art : 5 000 € : aide à l'organisation de 3 spectacles en langue des signes et en français, dans le but de favoriser l'accessibilité et l'expression artistique et culturelle en langue des signes à Bordeaux
- Association Bordonor : 8 000 € : aide à la création du « déambulonor », structure de médiation culturelle mobile permettant de diffuser l'information culturelle dans les quartiers bordelais
- Association Lettres du Monde : 8 000 € : soutien du programme intitulé « in situ, lire le monde, lire la ville », manifestation proposant les 3 et 4 octobre prochain en divers endroits de Bordeaux des lectures publiques
- Association Cie la marge rousse : 4 000 € : soutien de la seconde édition du festival « roux libres », proposant du 8 au 21 juin prochain à l'espace Artisse de nombreux spectacles de théâtre amateur
- Association Théâtre des Tafurs : 8 000 € : aide à la création d'un parcours poétique dans le cadre de l'inauguration des stèles consacrées à Jean de la Ville de Mirmont retraçant sa vie et proposant des extraits de son œuvre

Egalement, dans le cadre de la manifestation « scène en Ville », proposant du 2 au 23 juillet prochain un cycle de concerts de divers genres musicaux :

- Association Brass Band Borgiaq : 800 €
- Association Les chevaux : 800 €
- Association JAVA : 800 €
- Association Les Surprises : 800 €
- Association Kiéki : 2 407 €
- Régie personnalisée Opéra National de Bordeaux : 800 €

Enfin, dans le prolongement de la délibération du 26 janvier 2015, octroyant au titre du Budget Primitif divers soutiens financiers aux opérateurs culturels bordelais, il vous est aujourd'hui proposé :

- d'attribuer 18 251 € à l'association « la mémoire de Bordeaux »
- d'attribuer 4 000 € à l'association « les vivres de l'art »
- d'attribuer 12 000 € à l'association « Cie présence »

- de rapporter et réintégrer au sein de l'enveloppe réservée aux subventions culturelles le soutien initialement prévu au bénéfice de l'association « Musica in Cathedra » (500 €), cette dernière nous ayant informé de sa volonté de mettre en suspens ses activités.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2015, sous fonction 30 – nature 6574, ainsi qu'à élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2015/316**  
**Attributions de subventions en faveur de la Culture. Fonds d'aide à la création 2015. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exercice 2014, une enveloppe spécifiquement dédiée au soutien à la création a été initiée.

Cette dernière, complétée cette année par un volet consacré au soutien à l'innovation, permet de soutenir divers projets programmés sur l'exercice en cours, et a notamment pour objectif d'aider les artistes émergents tout en renforçant le dynamisme culturel de la Ville.

Elle s'insère parfaitement, en ce sens, dans l'axe du Document d'Orientation Culturelle présenté à l'occasion du Conseil municipal du 27 octobre dernier intitulé « Favoriser la création et l'innovation ».

La Commission autonome spécialement constituée à cette fin a déjà formulé diverses propositions, que notre Conseil a validé à l'occasion de la session du 26 janvier dernier.

Elle s'est à nouveau réunie et a formulé les propositions mentionnées ci-après.

Je vous propose donc d'affecter, sur le montant de cette enveloppe, la somme de 204 000 euros, ainsi répartie :

ARTS DE LA SCENE		
DANSE		
Collectif AAO	6 000 €	« Cargo »
Cie Robinson	4 000 €	« Lapins Frères »
La Tierce	2 000 €	« Ecritures »
Wa tid saou	5 500 €	« PerformerS »
THEATRE		
Art en production	3 000 €	« G.R.A.I.N »
Cie la Boite à sel	6 000 €	« les fusées »
Cie du chien dans les dents	4 000 €	« état sauvage »
Cie des Limbes	4 000 €	« l'utopie est la seule réalité »
Cie Loufried	4 000 €	« les Indes »
Cie ouvre le chien	4 000 €	« la preuve que le réel n'existe pas »
Themroc	3 000 €	« Sappho »
Cie Tiberghien	4 000 €	« Le Caravage, Pasolini, aux Enfers »
Cie translation	4 000 €	« l'absence »
CIRQUE / ARTS DE LA RUE		
Cie Bougrelas	2 000 €	« l'atelier de Jeanne, récupération et adoption de doudous en tous genres »
Cie née d'un doute	5 000 €	« Orikaï »

MUSIQUE		
Cie Betty Blues	2 000 €	« que le meilleur gagne ! »
Bordeaux Chanson	4 000 €	« promotion de la chanson francophone »
Brain Out	6 000 €	« Christmas Blast »
Einstein on the beach	6 000 €	« ensemble un »
Organ Phantom	7 000 €	« création dans la Basilique Saint Michel »
Ensemble Pygmalion	10 000 €	« une académie pour les sœurs Weber »
ARTS VISUELS		
Agence créative	3 000 €	« Egoungoun ou l'esprit des défunts »
ALIFS	3 000 €	« bons baisers d'Arménie »
Cargo 209	5 000 €	« 37 m3 plus loin »
Le labo photo	4 000 €	« résidence de création photographique »
Madame Toulmonde	2 000 €	« Superstar #2 »
Parenthèse	4 000 €	« Regard sur le territoire – voyage au bord de la métropole »
Pensées périphériques	3 000 €	« festival de critique d'art »
Pôle Magnétic	5 000 €	« le M.U.R. de Bordeaux »
La réserve – Bienvenue	3 000 €	« il fallait mettre des choses dans ce vide »
Rez-de-chaussée	1 500 €	« l'agence »
Transfert	6 000 €	« Transfert5 »
Zebra 3	6 000 €	« l'archipel du rêve / Bivouac, après naufrage »
PROJETS CURATORIAUX		
La mobylette	5 500 €	« Black out (#2 Luna Park) »
Painting Bordeaux	5 500 €	« Kabul ! France-Afghanistan 2015 »
Pleonasm	5 500 €	« Riverside »
Point de fuite	5 500 €	« Ibaï Hernandorena, les corps fantômes »
CINEMA		
Kino session	3 000 €	« semaine consacrée à toutes les créations »
ARTS NUMERIQUES		
Dorsa Barlow	6 000 €	« ORGAniSMeS »
Les requins marteaux	7 000 €	« zone d'activité »
Trafic	5 000 €	« Raver stay with me »

LIVRE		
9-33	6 000 €	« la Terre est bleue »
Polar en cabanes	2 000 €	« Polar en cabanes »
PLURIDISCIPLINAIRE		
Altair	5 000 €	« Ordiri »
Tout le monde	7 000 €	« macadam paradise »

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à attribuer ces subventions, qui seront prélevées sur la ligne budgétaire prévue à cet effet au Budget Primitif 2015, rubrique 30 - nature 6574, ainsi qu'à élaborer et signer les conventions de partenariat qui s'y rattachent.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. ROBERT. -**

Cette délibération concerne des attributions de subventions en faveur de la création. Il s'agit du deuxième volet de l'appel à projets Aide à la Création.

Monsieur le Maire, vous avez souhaité que Jose Manuel Gonçalves, Directeur du 104 et de La Nuit Blanche à Paris, préside une commission chargée d'examiner les dossiers d'aide à la création.

Nous vous proposons ici l'attribution de 204.000 euros pour 45 projets. Je n'en cite aucun.

Je salue la patience de l'Association 9-33 et de son directeur qui est là depuis le début, qui fait partie des lauréats.

Voilà encore des aides pour soutenir la créativité à Bordeaux.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. Très belle opération.

Qui vote contre ?

Abstention ?

M. COLOMBIER

**M. COLOMBIER. -**

Merci Monsieur le Maire. Désolé de décevoir M. HURMIC, ou M. ROBERT, mais nous voterons ce type de dossier. Nous ne sommes pas contre la culture, quelle qu'elle soit, sous cette forme.

Nous voterons. Il n'y a pas de problème.

**M. LE MAIRE. -**

Il en est ainsi pris note.

**D-2015/317**

**Bibliothèque de Bordeaux. Création d'un relais-lecture au sein de la Maison de quartier du Tauzin. Expérimentation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux est riche d'un réseau de 11 et bientôt 12 bibliothèques municipales qui assurent un service notamment de proximité auprès de 35 000 lecteurs inscrits.

Les réhabilitations des espaces de Mériadeck et les ouvertures des bibliothèques de Jean De La Ville de Mirmont et Flora Tristan en 2013 ont permis de renforcer considérablement l'offre quantitativement et qualitativement, avec la production de nouveaux services. Cependant une logique d'offre étant insuffisante à la conquête de nouveaux publics, la Ville de Bordeaux déploie des stratégies de maillage au plus près de populations particulièrement ciblées, les jeunes notamment. C'est ainsi que l'initiative de *biblio.sport* a vu le jour en 2012 avec le succès et la reconnaissance nationale pour son caractère innovant qu'on lui connaît. En juillet et août un dispositif similaire *biblio.plage* sera présent sur la plage du Lac afin d'être au plus près des fréquentant de ces lieux et avec des services particulièrement adaptés.

Le dispositif de « relais-lecture » participe de cette même logique de maillage au plus fin du territoire afin de tisser des relations les plus étroites possibles avec des publics privilégiés. Il a été expérimenté avec succès par plusieurs villes en France.

Il s'agit d'un point-lecture de proximité, de statut municipal, implanté dans un lieu accueillant déjà du public, qu'il s'agisse d'une structure municipale, associative ou, plus généralement, rendant un service au public.

Le relais-lecture s'appuie sur la bibliothèque municipale la plus proche qui assure sa gestion en déléguant sur place un agent. Les modalités de fonctionnement sont développées en partenariat avec la structure d'accueil. La formule est donc souple et se décline selon les lieux et les coopérations possibles et à créer. Structure adaptable et réactive, le relais-lecture apporte des services nouveaux à l'utilisateur.

Il est proposé d'expérimenter l'implantation d'un relais-lecture au sein de la Maison de quartier du Tauzin. Ce relais-lecture est issu de la transformation de la bibliothèque municipale Tauzin, qui n'est pas accessible à tout public en raison de sa localisation à l'étage et qui connaît des difficultés permanentes de fonctionnement du fait de l'exiguïté de l'équipe (deux agents) chargée de la faire fonctionner. Le relais-lecture s'appuiera sur la bibliothèque Jean de La Ville de Mirmont, dans le quartier Saint-Augustin et fonctionnera en symbiose avec la Maison de quartier, ses activités et ses publics.

Le relais-lecture qui sera ouvert en septembre 2015 sera aménagé dans un local de 36 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée, lieu agréable et accessible à tout public. Le jardin attenant sera également accessible en saison pour la lecture et les animations.

Un agent de catégorie C rattaché à la bibliothèque Jean de la Ville de Mirmont sera présent 15h par semaine dont 4h dédiées à l'accueil des classes et groupes. Cette ouverture sera comprise à l'intérieur de l'horaire de la maison de quartier.

Le déploiement de nouveaux relais lecture, dans des quartiers ne bénéficiant pas de bibliothèque de quartier pourrait être envisagé, après évaluation de l'expérimentation de celui du Tauzin.

Le projet ayant obtenu un avis favorable du Comité Technique le 1er juillet dernier, il est donc proposé, Mesdames, Messieurs d'expérimenter l'implantation d'un relais lecture au sein de la Maison de quartier du Tauzin.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

## **M. ROBERT. -**

Cette délibération concerne la création d'un relais-lecture au sein de la maison de quartier du Tauzin. Il s'agit d'une expérimentation.

Je vais essayer d'être très bref, mais je veux quand même rappeler que le réseau de lecture publique à Bordeaux est le premier réseau culturel de proximité. 35.000 lecteurs inscrits, 11, bientôt 12 bibliothèques.

Ce fut, à la fin du précédent mandat, l'occasion de rénover ou de construire de nouvelles bibliothèques : Jean de la Ville de Mirmont et Flora Tristan.

Nous innovons aussi dans ce domaine par des bibliothèques éphémères : biblio-sport qui rencontre un vif succès, biblio-plage pour la première fois à la plage du Lac. C'est une manière pour nous de toucher les publics qui n'ont pas le réflexe d'aller dans les bibliothèques.

L'expérimentation proposée aujourd'hui consiste à aller plus loin, ou à plutôt ajouter une corde à l'arc de notre politique en matière de lecture publique en installant un point lecture de proximité, c'est-à-dire un lieu qui demeure municipal, qui est implanté généralement dans un lieu déjà public, maison de quartier ou centre d'animation par exemple, une structure généralement associative ou municipale, en tout cas une structure qui rend un service public.

Ce relais-lecture s'appuie sur une bibliothèque existante, en l'occurrence ici Jean de la Ville de Mirmont. Nous déléguons sur place les agents de la Ville et nous mettons en place des modalités de fonctionnement pour coller au plus près des demandes des usagers.

Pourquoi nous avons choisi d'expérimenter et de transformer la bibliothèque du Tauzin en relais-lecture ?

C'est parce que nous avons...

par le nombre d'inscrits, 450, alors que toutes les autres sont à plus de 1.000, par le nombre de mètres carrés, 130, alors que l'Etat lui-même nous demande de faire généralement des structures supérieures à 1.000 mètres carrés, par ailleurs un lieu en étage qui n'est pas accessible notamment aux personnes âgées qui ne viennent plus,

...que nous avons pensé qu'il était temps de faire évoluer le service public et de le ramener à une dimension correspondant aux attentes du quartier.

C'est pour cette raison que le relais-lecture pourrait s'implanter dans un bâtiment en rez-de-chaussée dans lequel il y aurait un jardin utilisable aux beaux jours et dans lequel nous pourrions proposer des animations à la fois pour les scolaires, que d'ailleurs nous ne proposons pas aujourd'hui, mais aussi des activités beaucoup plus adaptées aux demandes.

En tout cas nous croyons fermement à cette expérimentation qui a reçu un avis favorable du comité technique.

J'en profite pour vous annoncer que nous aurons l'occasion en septembre de débattre plus largement, comme convenu dans le document d'orientation culturelle, d'un schéma directeur de la politique du livre et de la lecture publique. Merci.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme DELAUNAY

**MME DELAUNAY. -**

Monsieur le Maire, M. ROBERT, il faut avoir un moral d'acier pour présenter comme une chose positive la fermeture d'une bibliothèque transformée en point lecture de 36 m<sup>2</sup>.

Regardons tout simplement : la bibliothèque faisait 130 m<sup>2</sup>, on passe à 36 ; il y avait deux bibliothécaires, du moins au départ, nous passons à 1 agent qui est quelqu'un de non identifié dans sa compétence, alors que c'est un quartier dans lequel, je m'en excuse auprès d'un de nos collègues, nous avons une forte mixité sociale à soutenir, que nous avons des écoles avec des enfants qui ne sont pas toujours en fréquentation régulière du livre, qui font des animations, qui font des actions de lecture, des personnes âgées qui lisent, et nous supprimons cette bibliothèque dans ce quartier qui a vraiment besoin d'un équipement culturel.

Je vous ai écrit pour vous alerter. Je reçois une réponse aujourd'hui même qui m'a fait un peu tomber les bras. Vous me dites dans cette réponse qui est sous votre signature : « Cette bibliothèque était trop petite », mais on passe de 130 m<sup>2</sup> à 36 m<sup>2</sup>.

Deuxièmement elle n'était pas accessible. Eh bien on peut la rendre accessible pour les personnes les plus âgées. Si vous le souhaitez, M. Fabien ROBERT, je vous enverrai la proposition suivante : un petit élévateur qui peut très bien s'intégrer dans cette bibliothèque, 10.000 euros, fabrication française, Basse Normandie, qui vient le faire sur place, quelque chose à la portée du budget culturel. Nous pouvions donc la rendre accessible.

De plus cette bibliothèque avait accès à un fonds documentaire de 15.000 documents : 14.000 livres, 1.000 DVD et 43 abonnements. Nous transformons cela en un point lecture à l'intérieur du centre d'animation local. Ça, ça ne me gêne nullement, au contraire. Mais on restreint complètement la capacité de lecture de ce quartier qui en avait bien besoin et qui avait besoin d'être fier, d'être très satisfait.

Ils sont venus me voir en nombre pour me dire : nous tenons à cet équipement.

Vraiment je ne comprends pas

De plus, un mot m'inquiète, c'est le mot « expérimentation ». Avec le moral d'acier que je signalais tout à l'heure, dans un an vous nous direz : l'expérimentation c'est formidable, il n'y a plus que 15 personnes qui viennent, mais c'est les personnes qu'on voulait. Et fort de ce bilan positif vous nous direz : on va le faire ailleurs.

Je sais que d'autres bibliothèques sentent un vent de menace.

Je vous demande de revoir cette position. C'est tout un quartier qui va en pâtir, un quartier, c'est un peu bête comme formule, qui ne le mérite pas, qui est attaché à cet équipement, qui en a peu et qui, au contraire, parce que nous savons que des logements vont se créer alentour, a besoin que cette bibliothèque soit soutenue, mise en lumière, valorisée comme je tente de le faire aujourd'hui, en espérant encore que vous répondrez à l'appel de ces habitants du Tauzin. Je vous remercie.

**M. LE MAIRE. -**

M. DAVID, vous qui connaissez bien le quartier.

**M. JEAN-LOUIS DAVID. -**

Ma chère collègue, c'est vrai qu'il faut avoir du courage. Je le confirme. Il faut avoir surtout le courage de dire à nos concitoyens qu'ils sont de moins en moins nombreux à cet endroit, dans une bibliothèque poussiéreuse, non accessible, qui pose des quantités de problèmes depuis de longues années, qu'il faut passer à autre chose.

J'ai la conviction, pour en avoir parlé avec le maire, notamment, lors de notre visite le 29 juin dernier, aux habitants inquiets sur le sujet, que c'est plutôt courageux de vouloir transformer cette bibliothèque en point relais, jeunesse notamment. Les directeurs d'écoles en ont fortement convenu. C'est plutôt courageux que de s'engager dans cette démarche-là.

Le terme d'expérimentation consiste à dire qu'effectivement on n'est sûr de rien. Les scolaires qui sont tout autour, les mètres carrés dont vous parlez sont effectivement plus réduits, mais l'engagement de la maison de quartier c'est de rendre disponible les mètres carrés de la salle polyvalente notamment, voire même l'extérieur.

Et le Conseiller Départemental que je suis s'est engagé à voir sur les financements du FDAEC dont je disposerai avec ma collègue Florence DESSERTINE, comment nous pourrions accompagner cette mutation.

Je suis volontaire, avec Estelle GENTILLEAU qui nous a beaucoup accompagnés dans la démarche vis-à-vis de l'ensemble des publics sur ce sujet, à faire une évaluation précise avec vous, parce que moi aussi je suis très attaché à ce que, à cet endroit, culturellement, notamment en matière de lecture, on continue à faire un effort.

**M. LE MAIRE. -**

Mme GENTILLEAU

**MME GENTILLEAU. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je sais, Mme DELAUNAY, que pour vous l'ambiguïté est le dernier plaisir, mais de temps en temps il faut savoir en sortir et ne pas raisonner comme si ce point lecture était la seule offre de lecture publique dans le quartier.

Il faut se souvenir qu'il y a encore quelques années la seule offre de lecture c'était effectivement la bibliothèque du Tauzin et la bibliothèque des JSA.

Aujourd'hui et à l'horizon 2018, l'offre de lecture dans ce quartier ce sera le relais-lecture, mais aussi, et depuis 2 ans, la bibliothèque Jean de la Ville de Mirmont avec ses 1.700 inscrits, et également la bibliothèque de Caudéran qui permettra à tout le quartier de Caudéran d'avoir un accès à la lecture publique.

Donc l'offre de lecture publique au-delà des boulevards sera incroyablement renforcée.

Comme l'ont souligné mes collègues, les personnes qui fréquentaient la bibliothèque du Tauzin ont été en baisse constante, notamment de la part des personnes âgées puisque cette bibliothèque n'était pas accessible.

Vous pensez bien qu'on a étudié la possibilité de mettre un ascenseur. En l'occurrence, un ascenseur ou un élévateur ce n'est pas possible parce qu'il faut casser l'escalier central de la maison de quartier. Il faut intervenir très fortement sur la structure du bâtiment. Vous pensez bien que les coûts sont extrêmement importants.

Ensuite vous nous parlez des agents. Deux agents travaillaient à la bibliothèque du Tauzin. Un agent était très régulièrement malade.

En l'occurrence aujourd'hui l'amplitude d'ouverture de la bibliothèque est celle qui sera l'amplitude d'ouverture, avec bibliothécaire, du relais-lecture.

Sauf que la philosophie d'un relais-lecture est qu'il soit implanté dans un lieu qui reçoit lui-même du public. Donc ce relais-lecture avec la bibliothèque pour effectuer les actions liées à la bibliothèque : l'inscription, l'emprunt, l'accueil des scolaires, sera possible avec une bibliothécaire ; sauf que la consultation des livres qui est parfaitement gratuite le sera aux horaires d'ouverture de la maison de quartier du Tauzin. Donc l'amplitude sera plus importante.

Pour l'accueil des scolaires, les scolaires qui étaient accueillis précédemment à la bibliothèque continueront d'être accueillis en demi-groupes dans l'espace, en alternance avec la maison de quartier, ce qui permettra une prise en charge plus qualitative.

Pour ce qui est du fonds. Le fonds de 15.000 livres était extrêmement peu renouvelé. Il le sera beaucoup plus. 70% des collections seront des collections jeunesse. Les échanges réseaux seront maintenus. Et il y aura en plus un principe de nouveautés qui seront présentes plus vite qu'elles ne le sont aujourd'hui dans les autres bibliothèques.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

M. ROBERT

**M. ROBERT. -**

Monsieur le Maire, brièvement. Je m'oppose fermement au terme utilisé, ce n'est pas une fermeture, et je sais que le jeu va consister à transformer la réalité, à tordre les faits pour leur faire dire ce que vous voulez.

Nous avons le courage de dire à nos concitoyens, comme l'a rappelé Jean-Louis DAVID, que le service public n'est pas figé. Le service public évolue.

Il y a des habitants qui attendaient une bibliothèque neuve à Flora Tristan, ils l'ont eue, il y a des habitants qui auront une médiathèque à Caudéran, donc nous sommes dans cette perspective d'évolution.

Je veux aussi dire très clairement que l'expérimentation n'est pas une manière de dire que nous l'arrêterons, ou que nous n'irons pas plus loin, ou que nous transformerons d'autres bibliothèques. Nous pensons plutôt qu'il pourrait y avoir des points relais-lecture là où aujourd'hui il n'y a rien.

**M. LE MAIRE. -**

Mme DELAUNAY

**MME DELAUNAY. -**

Je ne parlais pas de courage, M. DAVID, ou M. ROBERT, je parlais d'un moral d'acier, d'un positivisme qui dépassait le raisonnable.

En effet, moi quand j'écoute :

« La bibliothèque n'était pas entretenue, elle était poussiéreuse », on la supprime ;

« Elle était difficilement accessible », je le répète, j'enverrai le devis, on la supprime ;

« On ne renouvelait pas le fonds », ça c'était le plus beau de M. ROBERT ; comme on ne renouvelait pas assez le fonds, on la supprime.

Comment peut-on avoir ce raisonnement ? Et comment peut-on penser que les vieilles dames, qui, les jours de pluie l'hiver pour aller à la bibliothèque vont aller à Caudéran ?

(Brouhaha)

**MME DELAUNAY. -**

Vous croyez que je vais les consoler en leur disant, comme l'a dit Mme GENTILLEAU, femme de haute culture et qui en a donné la preuve...

**M. LE MAIRE. -**

Bien...

**MME DELAUNAY. -**

Je ne crois pas qu'ils seront consolés dans ce cas-là.

**M. LE MAIRE. -**

Merci. J'ai moi-même discuté de cette question sur place il n'y a pas très longtemps avec l'une des personnes qui était la plus active à défendre la bibliothèque existante dont elle était, je crois, un usager très régulier, à la fin de la discussion on l'avait un peu convaincue que la solution proposée était meilleure.

Pas de conservatisme. Il ne faut pas s'accrocher indéfiniment à ce qui existe. Il faut de temps en temps faire preuve d'audace et d'imagination. Je salue l'audace et l'imagination de Fabien ROBERT qui a inventé quelque chose d'autre.

D'ailleurs les deux délibérations suivantes vont montrer qu'en matière de bibliothèque Bordeaux est tout à fait exemplaire.

Sur la 317, votes contre ?

Abstentions ?

Merci.

**M. LE MAIRE. -**

M.SIRI, il va falloir aller présider la réunion sur le Belvédère. Vous voudrez bien m'excuser auprès des participants. Vous leur expliquerez que je suis toujours en train de présider le Conseil Municipal.

La réunion était à 19 h ?

Allez-y.

## **D-2015/318**

### **Bibliothèque Numérique de Référence. Convention-cadre avec le Ministère de la Culture et de la Communication. Demandes de subvention à l'Etat au titre de la 2ème fraction du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales . Signatures. Autorisations.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a demandé à être labellisée par le Ministère de la Culture comme bibliothèque numérique de référence (BNR) à partir d'un projet sur trois ans pour continuer son développement en matière de numérique, selon quatre axes (**Modernisation des outils informatiques, Développement des services en ligne, Déploiement d'espaces numériques, Consolidation de la médiation numérique**)

Ces projets doivent affirmer la Bibliothèque comme bibliothèque de référence dans la région Aquitaine dans les divers domaines du numérique. Le projet de BNR est un élément important du projet culturel et scientifique actuellement en construction. Il s'inscrit également dans une dynamique municipale où l'innovation et le numérique constituent aussi une opportunité de poursuivre des actions d'expérimentation, d'approfondir des logiques de partenariats de recherche et l'appel aux talents du territoire. Le projet de Cité Digitale propose ainsi d'approfondir la politique d'innovation sur cinq axes structurants : le développement des infrastructures intelligentes, la fourniture de services pour tous, l'animation d'un territoire innovant, le rayonnement et la performance de l'institution municipale.

Suite au courrier de Madame la Ministre de la Culture, en date du 17 mars 2015, retenant le projet bordelais "dans le cercle des bibliothèques numériques de référence", la Bibliothèque de Bordeaux souhaite, pour formaliser l'obtention du label de BNR, mettre en place un partenariat avec l'Etat par l'intermédiaire d'une convention-cadre portant sur la période 2015-2017, inscrivant les deux projets de la Ville de Bordeaux dans le cadre du programme des Bibliothèques numériques de référence, lui permettant ainsi de prétendre à des aides financières au titre de la 2<sup>ème</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la DGD pour les bibliothèques municipales.

#### **Projet 1 : Développement des activités de la Bibliothèque municipale de Bordeaux liées au numérique :**

La Bibliothèque de Bordeaux souhaite développer dans les trois prochaines années l'offre de services numériques en direction de tous les publics, notamment en renforçant ses axes forts :

- Créer de nouveaux salons de consultation numérique à l'instar de l'espace e-presse existant : ressources jeunesse, estampes et ouvrages patrimoniaux, arts, etc.
- Développer l'accès aux ressources numériques pour les personnes en situation de handicap en renforçant l'action du service Diderot : ateliers d'initiation multimédia, jeux vidéo, etc.
- Créer des applications virtuelles pour guider le public dans les espaces et les collections
- Valoriser les ressources électroniques acquises dans le cadre des projets de développement du portail métropolitain des médiathèques dont la BM de Bordeaux assure le suivi fonctionnel
- Renforcer les partenariats existant dans le domaine du numérique : BNF (numérisation, archives du web), BPI (ressources électroniques et handicap), et INA (Inathèque).

#### **Projet n° 2 : Plan de numérisation des fonds patrimoniaux**

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a connu une première campagne de numérisation massive de 2009 à 2014. Celle-ci a permis de numériser quelques-uns des fonds les plus remarquables de la Bibliothèque : manuscrits médiévaux, archives de l'Académie des

sciences de Bordeaux, mazarinades bordelaises, principaux manuscrits de Montesquieu, « Librairie » de Montaigne, fonds Jules Delpit...

La majeure partie de ces documents est aujourd'hui disponible en ligne au sein de la bibliothèque numérique ouverte en 2013 sur le portail dédié à la Bibliothèque municipale.

Une seconde campagne, construite sur trois ans, débute en 2015, avec pour objectif de numériser les corpus concentrés autour d'un axe principal : l'histoire de Bordeaux et de son territoire d'influence, et ce sous tous les aspects (politiques, culturels, littéraires, scientifiques, linguistiques, économiques...), qui aura pour point d'orgue la numérisation et l'édition en ligne de l' « Exemple de Bordeaux » des *Essais* de Montaigne.

L'ensemble de ces corpus numérisés a bien entendu vocation à être diffusé au sein de la bibliothèque numérique, dont le baptême officiel sous le nom de **Séléné** sera inauguré à l'occasion des Journées Patrimoine écrit accueillies par la Bibliothèque en juin 2015.

Bibliothèque de lecture publique, la Bibliothèque municipale de Bordeaux destine la valorisation de ses collections patrimoniales au public le plus large possible au sens où elle souhaite viser toutes les catégories sans exclusion a priori et ce à l'aide d'actions ciblées telles que :

- Médiation numérique sur le portail documentaire de la bibliothèque
- Action culturelle sur l'ensemble du réseau des bibliothèques (expositions, rencontres, conférences, animations...) ou hors les murs en partenariat (associations, milieu hospitalier...)
- Accueil du public au cours de présentations de collections ou d'ateliers
- Actions pédagogiques en direction du public scolaire
- Création de produits éditoriaux spécifiques (exposition virtuelle, édition)

Les plans de financement de ces projets sont les suivants :

#### Projet 1 : Développement des activités de la Bibliothèque municipale de Bordeaux liées au numérique

Coût global 2015-2017

Financier	Total dépense HT	%
Etat / <i>DGD</i>	159 939	62
Ville de Bordeaux	98 027	38
<b>Total HT</b>	<b>257 966</b>	

Estimation 2015

Financier	Total dépense HT	%
Etat / <i>DGD</i>	36 320	62
Ville de Bordeaux	22 261	38
<b>Total HT</b>	<b>58 581</b>	

#### Projet 2 : Plan de numérisation des fonds patrimoniaux

Coût global 2015-2017

Financier	Total dépense HT	%
Etat / <i>DGD</i>	314 760	62
Ville de Bordeaux	192 918	38
<b>Total HT</b>	<b>507 678</b>	

Estimation 2015

Financier	Total dépense HT	%
Etat / <i>DGD</i>	74 822	62
Ville de Bordeaux	45 858	38
<b>Total HT</b>	<b>120 680</b>	

Dans le cas où le cofinancement serait moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer avec l'Etat la convention-cadre et les conventions d'application annuelles qui en découlent
- solliciter la participation financière de l'Etat pour les projets de **développement des activités de la Bibliothèque municipale de Bordeaux liées au numérique et de plan de numérisation des fonds patrimoniaux** au titre de la 2ème fraction du concours particulier créé au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales,
- signer tout document afférant à ce cofinancement,
- encaisser ce cofinancement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME MIGLIORE.** -

Délibération présentée par Mme GENTILLEAU.

**MME GENTILLEAU.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Bibliothèque Municipale de Bordeaux a demandé à être labellisée par le Ministère de la Culture comme Bibliothèque Numérique de Référence. Le courrier de Madame la Ministre de la Culture en date du 17 mars 2015 retient le projet bordelais dans ce cercle.

Pour formaliser l'obtention de ce label la Bibliothèque de Bordeaux souhaite mettre en place un partenariat avec l'Etat par l'intermédiaire d'une convention-cadre portant sur la période 2015 / 2017 inscrivant les projets de la Ville de Bordeaux dans le programme des Bibliothèques numériques de référence et lui permettant de prétendre à des aides financières au titre de la 2<sup>ème</sup> fraction du concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation.

Il y aura beaucoup de chantiers engagés, mais deux projets s'inscrivent dans cette dynamique :

- Notamment développer les activités liées au numérique, par exemple en développant l'accès aux ressources pour les personnes en situation de handicap ;
- Egalement en développant des applications virtuelles pour se promener dans les collections ou dans les bibliothèques de Bordeaux ;
- Et également affirmer et continuer le plan de numérisation des fonds patrimoniaux. Depuis 2009 quelques-uns des fonds les plus remarquables de la bibliothèque ont été numérisés, notamment les principaux manuscrits de Montesquieu, puisque la Bibliothèque de Bordeaux détient 80% des manuscrits du philosophe.

La seconde campagne aura pour objectif de numériser les corpus concentrés autour de l'histoire de Bordeaux, notamment celui qu'on appelle « l'Exemplaire de Bordeaux » des Essais de Montaigne, qui est la dernière édition parue du vivant de l'écrivain et annotée de sa main.

C'est pourquoi il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer la convention cadre
- et à solliciter auprès de l'Etat une participation financière liée au développement des activités numériques de la Bibliothèque de Bordeaux.

**M. LE MAIRE.** -

Je me réjouis beaucoup de l'obtention de ce label qui montre le dynamisme de notre politique en matière de lecture publique.

Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Des abstentions ?



## CONVENTION-CADRE DE BIBLIOTHEQUE NUMÉRIQUE DE RÉFÉRENCE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION ET LA VILLE DE BORDEAUX

### Préambule

Dans un contexte où le numérique redéfinit la relation de l'individu au savoir et contribue à renouveler les pratiques culturelles des Français, les bibliothèques publiques peuvent jouer un rôle important de médiation entre les contenus culturels et éducatifs et les publics. Le numérique interroge les fonctions de la bibliothèque, traditionnellement identifiée à un lieu et une collection.

Mais il s'agit également d'une opportunité pour créer et développer de nouveaux services : ils permettent de répondre aux comportements et aux attentes d'une large partie de la population (jeunes publics, publics handicapés, publics seniors, etc.) par des services à distance, mais aussi d'innover dans la formation, l'interactivité, et l'animation de communautés virtuelles. Ces nouvelles pratiques, qui s'ajoutent aux fonctions traditionnelles, nécessitent un projet culturel, scientifique, éducatif et social ambitieux, qui conjugue la disponibilité d'équipements, d'outils et de contenus numériques, une réflexion sur l'espace de la bibliothèque, ses réseaux et la formation des médiateurs.

Le programme des bibliothèques numériques de référence a été lancé en mars 2010 par le ministère de la Culture et de la Communication. L'objectif de ce programme est d'aider les grandes collectivités françaises à se doter de bibliothèques numériques de haut niveau, capables de proposer aux usagers des collections et des services numériques de premier plan et par là-même : d'atteindre de nouveaux publics (publics jeunes, fortement attirés par le numérique, personnes âgées ou handicapées qui peuvent difficilement fréquenter la bibliothèque physique), et de contribuer à la modernisation des bibliothèques afin qu'elles demeurent au cœur de l'activité culturelle et sociale de la Cité.

Depuis 2010, treize collectivités ont reçu le label de bibliothèque numérique de référence.

Ces bibliothèques numériques de référence répondent aux critères suivants :

- elles s'appuient sur des infrastructures informatiques de haute qualité,
- elles permettent, par leur interopérabilité et l'usage de formats ouverts, l'insertion dans des réseaux ou l'association de projets variés, dans un cadre coopératif et ouvert, en particulier à dimension régionale,
- elles disposent de personnel qualifié,
- elles suivent un plan de développement pluriannuel,
- elles prennent en compte les recommandations du Schéma numérique des bibliothèques et les orientations de la politique numérique de l'État.

La Ville de Bordeaux mène à travers son réseau de lecture publique, constitué de onze bibliothèques physiques et d'une bibliothèque numérique, une politique active de développement et de renforcement de la démocratisation de la culture et du lien social dans les quartiers.

Dans le cadre d'un vaste programme de modernisation du réseau de lecture publique, la Ville de Bordeaux répond depuis plusieurs années à une triple ambition :

- se rapprocher toujours plus des habitants à travers une diffusion multiple de la lecture et des médias culturels dans l'espace urbain
- renforcer la qualité d'accueil des bibliothèques en développant toujours plus convivialité et services proches des désirs quotidiens des citoyens
- enseigner, conseiller, orienter les publics, nourrir et stimuler leur curiosité grâce à des bibliothécaires aux compétences accrues et à des outils technologiques adaptés.

Le numérique soutient l'ensemble de ces objectifs portail documentaire ouvert en 2013, proposant un catalogue mutualisé avec celui des bibliothèques universitaires bordelaises, grâce à des ressources électroniques variées, notamment dans les domaines de la presse et de l'autoformation, et à un riche programme d'ateliers d'initiation multimédia. La bibliothèque Mériadeck dispose en outre d'un espace entièrement dédié à la promotion des cultures numériques : le Num'.

### **Considérant**

- la volonté de favoriser la mise en place des projets de bibliothèques numériques les plus ambitieux et les plus innovants,
- la politique numérique déjà menée par la Ville de Bordeaux, la participation de la Bibliothèque municipale de Bordeaux à de nombreuses actions au rayonnement régional et national, et l'avant-projet de bibliothèque numérique de référence présenté en décembre 2014.

### **CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU :**

#### **Article 1. Définition du projet de bibliothèque numérique de référence de Bordeaux.**

Le label BNR, à partir d'un projet construit sur trois ans, permet de poursuivre la dynamique engagée par la Bibliothèque municipale de Bordeaux en matière de développement numérique, selon quatre axes forts décrits ci-dessous. Ces projets doivent affirmer la bibliothèque comme bibliothèque de référence dans la région Aquitaine dans les divers domaines du numérique.

Il s'inscrit également dans une dynamique municipale où l'innovation et le numérique constituent aussi une opportunité de poursuivre des actions d'expérimentation, des logiques de partenariats de recherche et d'appel aux talents du territoire. Le projet de Cité Digitale propose ainsi d'approfondir la politique d'innovation sur cinq axes structurants :

- le développement des infrastructures intelligentes
- la fourniture de services pour tous
- l'animation d'un territoire innovant
- le rayonnement
- la performance de l'institution municipale.

Le label BNR s'inscrit aussi dans les perspectives ouvertes à l'échelle de Bordeaux Métropole à partir du portail existant des médiathèques municipales et bibliothèques universitaires, portail qui sous-tend la mise en place, en plusieurs phases, de nouveaux services à la population. La Bibliothèque municipale est depuis septembre 2014 chef de projet du portail métropolitain.

**Quatre axes de développement sont identifiés pour la période 2015 – 2017 :**

**AXE 1 : Modernisation des outils informatiques**

- Développement de la technologie RFID
- Accroissement des accès internet et ressources électroniques

**AXE 2 : Développement des services en ligne**

- Accroissement de la bibliothèque numérique patrimoniale
- Création d'une visite virtuelle de la bibliothèque Mériadeck
- Amélioration des services existants sur le portail documentaire
- Projet d'une bibliothèque numérique à vocation métropolitaine.

**AXE 3 : Déploiement d'espaces numériques**

- Installation de salons de lecture numérique
- Harmonisation de l'offre sur le territoire
- Valorisation du patrimoine écrit et graphique.

**AXE 4 : Consolidation de la médiation numérique**

- Développement des compétences du personnel
- Programme d'ateliers d'initiation multimédia
- Renforcement des liens entre numérique et action sociale.

Les projets de numérisation du riche patrimoine écrit et graphique de la Bibliothèque se retrouvent dans l'ensemble des axes, de la numérisation proprement dite aux actions de diffusion et de médiation.

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a connu une première campagne de numérisation massive de 2009 à 2014, soutenue par l'Etat et le Conseil régional d'Aquitaine au titre du programme CPER de "Banque numérique du savoir". Cette campagne a permis de numériser quelques-uns des fonds les plus remarquables de la Bibliothèque : manuscrits médiévaux, archives de l'Académie des sciences de Bordeaux, mazarinades bordelaises, principaux manuscrits de Montesquieu, « Librairie » de Montaigne, fonds Jules Delpit... La majeure partie de ces documents est aujourd'hui disponible en ligne au sein de la bibliothèque numérique ouverte en 2013 sur le portail dédié à la Bibliothèque municipale : [bibliotheque.bordeaux.fr](http://bibliotheque.bordeaux.fr).

L'ensemble de ces corpus numérisés a bien entendu vocation à être diffusé au sein de la bibliothèque numérique, baptisée officiellement *Sélené* en juin 2015. Bibliothèque de lecture publique, la Bibliothèque municipale de Bordeaux destine la valorisation de ses collections patrimoniales au public le plus large possible au sens où elle souhaite viser toutes les catégories sans exclusion a priori (chercheurs, étudiants, retraités, publics empêchés, publics scolaires, actifs...).

Enfin, la Bibliothèque de Bordeaux souhaite développer dans les trois prochaines années l'offre de services numériques en direction de tous les publics, en particulier en

- renforçant l'accès aux ressources numériques pour les personnes en situation de handicap en développant l'action du service Diderot : ateliers d'initiation multimédia, jeux vidéo, etc.
- créant des applications virtuelles pour guider le public dans les espaces et les collections
- valorisant les ressources électroniques acquises dans le cadre des projets de développement du portail métropolitain des médiathèques dont la BM de Bordeaux assure le suivi fonctionnel (chef de projet)
- renforçant les partenariats existant dans le domaine du numérique : BNF (numérisation, archives du web), BPI (ressources électroniques et handicap), et INA (Inathèque).

### **Phasage du projet :**

#### **2015**

- Numérisation : Histoire générale de Bordeaux, fonds Bernardau, histoire de l'Académie, évolution architecturale et urbaine de la ville, historiographie et sources des fonds Montaigne et Montesquieu, Montesquieu romancier, érudition et sociétés savantes.
- Extension du parc de postes donnant accès à internet et aux ressources électroniques.
- Développement d'une visite virtuelle de la bibliothèque Mériadeck et implémentation sur table tactile et sur le portail documentaire
- Création de salons de consultation de documents numériques (patrimoine numérisé, archives du web, arts, BD, etc.)
- Début d'un plan de formation dans les trois domaines suivants : formation de formateur « Ateliers multimédia », formation technique et formation-action sur les réseaux sociaux.

#### **2016**

- Numérisation : Histoire générale de Bordeaux, fonds Bernardau, histoire de l'Académie, histoire de la Bibliothèque, catalogues de vente, « Exemplaire de Bordeaux » (numérisation réalisée par la Bibliothèque nationale de France), presse locale ancienne.
- Poursuite du déploiement des postes de consultation internet
- et mise en œuvre des flux de retours de documents via la technologie RFID
- Création d'un salon de consultation sur table tactile des images patrimoniales numérisées
- Modernisation du laboratoire de langues
- Introduction de la réalité augmentée dans l'espace *le Num'*.

## 2017

- Numérisation : Histoire générale de Bordeaux, presse locale ancienne.
- Déploiement d'une offre numérique, via applications sur tablettes tactiles, sur l'ensemble des bibliothèques de quartier.

### **Principaux postes de dépenses :**

- Acquisition d'un copybook A2 pour numérisation en interne
- Acquisition de licences du logiciel de gestion d'espace multimédia MondoPC
- Acquisition de tables et tablettes tactiles
- Acquisition de PC
- Prestation de création d'exposition virtuelle
- Prestation de développements du portail documentaire
- Acquisition d'une solution de retour des documents via RFID
- Prestation de numérisation de documents patrimoniaux.

### **Article 2. Inscription du projet de la ville de Bordeaux au titre du programme des bibliothèques numériques de référence.**

Sur la base du projet présenté par la Ville de Bordeaux, ministère de la Culture et de la Communication, inscrit le projet de Bibliothèque numérique de la Ville de Bordeaux au titre du programme des bibliothèques numériques de référence.

La Ville de Bordeaux et sa Bibliothèque pourront utiliser cette dénomination dans toute communication orale ou écrite en rapport avec le projet mentionné.

### **Article 3. Engagements de la Ville de Bordeaux.**

La Ville de Bordeaux s'engage :

- à entreprendre et à mener à bien la réalisation du projet de bibliothèque numérique de référence sur la base du dossier annexé à la présente convention et rappelé à l'article 1 ci-dessus,
- à contribuer au financement de ce projet,
- à transmettre avant le 30 juin de chaque année un compte d'emploi des aides qui auront été reçues au titre de l'année précédente,
- à mettre en place un suivi et une évaluation partagés du projet et à fournir sur demande de toute information sur le déroulement du projet,
- à mentionner dans sa communication sur le projet l'inscription de celui-ci au titre du programme des bibliothèques numériques de référence et les aides qui auront été apportées par l'État.

#### **Article 4. Engagements du ministère de la Culture et de la Communication.**

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage :

- à soutenir la réalisation du projet de bibliothèque numérique de référence de Bordeaux, notamment à contribuer au financement de ce projet,
- à favoriser l'insertion du projet de bibliothèque numérique de référence de Bordeaux dans les réseaux nationaux et internationaux,
- à participer aux instances de suivi du projet mises en place par la Ville de Bordeaux et à répondre aux sollicitations techniques de la Ville en tant que de besoin,
- à communiquer à la Ville de Bordeaux, dans un but de développement des bonnes pratiques et de mutualisation des innovations, tout document en rapport avec le programme des bibliothèques numériques de référence, sauf opposition explicite de l'auteur du document (autre collectivité territoriale, autre service de , auteur privé...).

#### **Article 5. Convention d'application.**

Une convention d'application annuelle précisera :

- le niveau et les conditions du soutien de l'Etat,
- les objectifs et les engagements de la Ville de Bordeaux au titre de chaque phase du projet.

#### **Article 6. Suivi et évaluation du projet.**

Il est créé un comité de pilotage du projet, composé :

- du maire de Bordeaux ou de son représentant, président du comité de pilotage,
- du directeur chargé du Livre et de la Lecture au ministère de la Culture et de la Communication ou de son représentant,
- du directeur régional des Affaires culturelles ou de son représentant,
- du directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Des experts pourront être associés aux réunions du comité de pilotage.

Le comité de pilotage se réunit au moins une fois par an.

**Article 7. Durée et modification de la convention.**

La présente convention est conclue de la date de signature au 31 décembre 2017.

Elle peut être modifiée par voie d'avenant établi en accord avec les parties signataires.

Chacune des parties a la faculté de résilier la présente convention sous réserve d'un préavis de trois mois notifié à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception postal.

**La ministre de la Culture  
et de la Communication**

**Le maire de Bordeaux**

**Fleur Pellerin**

**Alain Juppé**



## DOSSIER DE SUBVENTION ETAT

Au titre de la 2ème fraction du concours particulier créé au sein de la DGD  
pour les bibliothèques municipales



**Intitulé du projet :** Plan de Numérisation des fonds patrimoniaux dans le cadre du label « Bibliothèque Numérique de Référence ». 2015-2017

**Maître d'ouvrage :** Ville de Bordeaux

**Date de dépôt :**

## **VERS LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE : Développer le numérique dans tous les secteurs d'activité de la bibliothèque**

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a été labélisée BNR à partir d'un projet sur trois ans pour continuer son développement en matière de numérique, selon quatre axes. Ces projets doivent affirmer la bibliothèque comme bibliothèque de référence dans la région Aquitaine dans les divers domaines du numérique. Le projet de BNR est un élément important du projet culturel et scientifique actuellement en construction.

Il s'inscrit également dans une dynamique municipale où l'innovation et le numérique constituent aussi une opportunité de poursuivre des actions d'expérimentation, d'approfondir des logiques de partenariats de recherche et l'appel aux talents du territoire. Le projet de Cité Digitale propose ainsi d'approfondir la politique d'innovation sur cinq axes structurants :

- le développement des infrastructures intelligentes
- la fourniture de services pour tous
- l'animation d'un territoire innovant
- le rayonnement
- la performance de l'institution municipale

### **4 axes de développement sont proposés pour la période 2015 - 2017 :**

#### **AXE 1 : modernisation des outils informatiques**

- Développement de la technologie RFID
- Accroissement des accès internet et ressources électroniques

#### **AXE 2 : Développement des services en ligne**

- Accroissement de la bibliothèque numérique patrimoniale
- Création d'une visite virtuelle de la bibliothèque Mériadeck
- Amélioration des services existants sur le portail documentaire
- Projet d'une bibliothèque numérique à vocation métropolitaine

#### **AXE 3 : Déploiement d'espaces numériques**

- Installation de salons de lecture numérique
- Harmonisation de l'offre sur le territoire
- Valorisation du patrimoine écrit et graphique

#### **AXE 4 : Consolidation de la médiation numérique**

- Développement des compétences du personnel
- Programme d'ateliers d'initiation multimédia
- Renforcement des liens entre numérique et action sociale

## La bibliothèque numérique de Bordeaux : Séléne

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a connu une première campagne de numérisation massive de 2009 à 2014. Celle-ci a permis de numériser quelques-uns des fonds les plus remarquables de la bibliothèque : manuscrits médiévaux, archives de l'Académie des sciences de Bordeaux, mazarinades bordelaises, principaux manuscrits de Montesquieu, « Librairie » de Montaigne, fonds Jules Delpit... La majeure partie de ces documents est aujourd'hui disponible en ligne au sein de la bibliothèque numérique ouverte en 2013 sur le portail dédié à la Bibliothèque municipale : [bibliotheque.bordeaux.fr](http://bibliotheque.bordeaux.fr).

Une seconde campagne, construite sur trois ans, débute en 2015, avec pour objectif de numériser les corpus concentrés autour d'un axe principal : l'histoire de Bordeaux et de son territoire d'influence, et ce sous tous les aspects (politiques, culturels, littéraires, scientifiques, linguistiques, économiques...). Si la période chronologique concernée est large (XVIe-XXe siècle), l'accent sera mis sur le XVIIIe siècle, âge d'or du « Port de la Lune » qui a vu la naissance de la future bibliothèque municipale, et constitue la raison majeure du classement de Bordeaux au Patrimoine mondial de l'UNESCO. C'est sur la base de ces choix qu'a été établie la collaboration avec la **Bibliothèque nationale de France** dans le cadre de son marché de numérisation. A noter enfin que cette seconde phase aura pour point d'orgue la numérisation et édition en ligne de l'« Exemple de Bordeaux » des *Essais* de Montaigne.

Au-delà, la politique de numérisation menée par la bibliothèque privilégie les projets concertés (pour atteindre la complétude de fonds ou de thématiques répartis entre plusieurs institutions, bordelaises notamment) et les partenariats avec la recherche. Le choix des corpus tient compte également de la programmation culturelle de l'établissement (expositions, ateliers, animations...).

L'ensemble de ces corpus numérisés a bien entendu vocation à être diffusé au sein de la bibliothèque numérique, dont le baptême officiel sous le nom de **Séléne** sera inauguré à l'occasion des Journées Patrimoine écrit accueillies par la bibliothèque en juin 2015.

Bibliothèque de lecture publique, la Bibliothèque municipale de Bordeaux destine la valorisation de ses collections patrimoniales au public le plus large possible au sens où elle souhaite viser toutes les catégories sans exclusion a priori (chercheurs, étudiants, retraités, publics empêchés, publics scolaires, actifs...), et ce à l'aide d'actions ciblées telles que :

- Médiation numérique sur le portail documentaire de la bibliothèque au sein duquel une rubrique est entièrement dédiée au patrimoine (brèves, articles, interviews, galeries virtuelles...). Une ligne éditoriale en définit précisément les principes et modalités : clarté, précision, ouverture...
- Action culturelle sur l'ensemble du réseau des bibliothèques (expositions, rencontres, conférences, animations...) ou hors les murs en partenariat (associations, milieu hospitalier...) avec par exemple, en 2015, les Compagnons du devoir et des "shops" de tatouage
- Accueil du public au cours de présentations de collections ou d'ateliers
- Actions pédagogiques en direction du public scolaire
- Création de produits éditoriaux spécifiques (exposition virtuelle, édition)

**L'ensemble des projets est détaillé dans le dossier de candidature au label « bibliothèque numérique de référence » joint en annexe.**

## BUDGET Prévisionnel pour la période 2015-2017

### DEPENSES – Coût prévisionnel détaillé du projet

Principaux postes de dépenses	Montant H.T. en €
Numérisation des collections	507 678,45 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>507 678,45 €</b>

### RESSOURCES – Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant H.T. en €	%
ETAT / DGD		
VILLE DE BORDEAUX		
<b>Total H.T.</b>		

## ANNEXES 1 - COÛTS DÉTAILLÉS – devis estimatifs

### >>> Numérisation des collections

#### 2015

Principaux postes de dépenses	Montant H.T. en €
Acquisition d'un PC pour le contrôle qualité des images numérisées	1.679,45 €
Acquisition de support de stockage pour les images numérisées (3To)	5.000,00 €
Numérisation des œuvres avec prestation externe et transport	60.000,00 €
Prestation externalisée de numérisation par un contractuel pendant le temps de l'opération.	54.000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>120 679, 45 €</b>

#### 2016

Principaux postes de dépenses	Montant H.T. en €
Acquisition d'un Copybook A2 pour numérisation interne	28.999,00 €
Acquisition de support de stockage pour les images numérisées (3To)	5.000,00 €
Numérisation des œuvres avec prestation externe et transport	120.000,00 €
Prestation externalisée de numérisation par un contractuel pendant le temps de l'opération.	54.000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>207 999,00 €</b>

**2017**

<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant H.T. en €</b>
Acquisition de support de stockage pour les images numérisées (3To)	5.000,00 €
Numérisation des œuvres avec prestation externe	120.000,00 €
Prestation externalisée de numérisation par un contractuel pendant le temps de l'opération.	54.000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>179 000,00 €</b>

## LISTE DES DEVIS

## **PRESTATION EXTERNE DE NUMERISATION**

Fiche de poste pour un(e) contractuel(le) équivalent cat. B

### **Descriptif du poste**

Description, indexation et mise en valeur des fonds patrimoniaux sous forme numérique.

### **Missions principales**

- Préparation des documents (imprimés, iconographie, manuscrits) en vue de leur numérisation : récolement, état matériel, conditionnement, rangement...
- Contrôle qualité des images provenant des opérations de numérisation
- Reprise de données : renommage d'images et de dossiers, vérification et correction de listes de récolement avant import dans la bibliothèque numérique
- Description et indexation des documents numérisés dans le logiciel dédié à la bibliothèque numérique

### **Missions complémentaires**

- Participation à la mise en valeur des corpus numériques par la rédaction de contenus sur le portail (articles, expositions virtuelles...)
- Participation à la dissémination des corpus et contenus sur le web (Wikipédia par ex)
- Participation à la médiation numérique à destination du public au sein de la bibliothèque ou hors les murs

### **Compétences attendues**

Bonne connaissance du patrimoine écrit et graphique

Bonne connaissance du web en général et de ses usages

Bonne connaissance et pratique de la numérisation du patrimoine écrit et graphique

Bonne connaissance et pratique des bibliothèques numériques et en particulier des logiciels qui permettent d'en gérer les collections

Pratique de la médiation numérique

Pratique du format de description Dublin Core

Pratique de l'indexation Rameau

Pratique des outils bureautique et notamment d'Excel pour lequel une bonne maîtrise est attendue

### **Savoir-être**

Sens du travail en équipe

Rigueur

Sens de la médiation

Autonomie

### **Profil**

Bac + 2 : DUT Métiers du livre ou diplôme équivalent

Expérience nécessaire











## ANNEXE 2 À L'ACTE D'ENGAGEMENT BORDEREAU DE PRIX

2013 - 379 lot 1.

1. **Objet** : Numérisation de documents patrimoniaux de la Bibliothèque municipale

Lot 1 : numérisation des Mémoires manuscrits de l'Académie

format	prix unitaire HT par vue	prix unitaire TTC par vue	
A2	1,56	1,87	
A3	1,56	1,87	
A4	1,56	1,87	
A5	1,56	1,87	
Ajout d'une feuille noire sous la pièce	0,5	0,6	

Le prix unitaire de 1,56 € HT par vue est pour une vue double page comme attendu dans le CCP (18000 vues attendues)

Indiquer le cas échéant un tarif dégressif par quantité.

Date, cachet et signature du prestataire :

13/09/2013

**ARKHENUM**  
SARL au capital de 32000 €  
43 - Av. Charles de Gaulle  
33200 BORDEAUX CAUDERAN  
Tél. 05 57 02 10 65 / Fax 05 56 46 03 16  
SIRET 3208548000032



## ANNEXES

### Plan pluriannuel de numérisation : 2014-2017

<i>Thématiques</i>	<i>Corpus à numériser</i>	<i>Supports</i>	<i>Siècles</i>	<i>Phasage</i>	<i>Collaborations possibles</i>
<b>Histoire de Bordeaux</b>					
	Histoire générale	impr., mss., icono	16e-20e	2014-2017	archives et musées (municipaux et départementaux)
	Évolution architecturale et urbaine	imprimé	19e	2014-2015	archives municipales et départementales
	Mazarinades (La Fronde)	imprimé	17e	2014	archives départementales
	Fonds Bernadau (Bordeaux sous la Révolution)	impr., mss.	18e-19e	2014-2016	
	Érudition et sociétés savantes : corpus de textes documentant l'histoire de l'Académie	impr., mss.	18e-19e	2015	
	Presse ancienne publiée à Bordeaux. Principaux titres : <i>Le Mémorial Bordelais, La Gironde, La Petite Gironde</i>	impr.	19e-20e	2016-2017	archives municipales, archives départementales

404

	Viticulture	impr., mss., icono	16e au 20e	2015-2016	archives municipales, musée d'Aquitaine, archives départementales
<b>Littérature</b>					
<i>Montaigne</i>	Bibliothèque de Montaigne	impr.	16e	2014	CESR (Bibliissima)
	Historiographie, sources, apparat critique (études locales)	impr.	16e au 19e	2015	BNF (moissonnage)
	Exemplaire de Bordeaux	impr.	16e	2016	BNF / CESR
<i>Montesquieu</i>	Historiographie, sources, apparat critique (études locales)	impr.	18e au 20e	2015	Labo ENS (Mme Volpilhac)
	Montesquieu romancier	mss., impr.	18e	2015	
<b>Histoire des collections de la bibliothèque</b>					
	Outils de recherche (inventaires, bibliographies papier)	imprimés/ tapuscrits/mss.	19e-20e	2014-2015	
	Histoire de la bibliothèque	impr., mss., icono	18e au 20e	2014-2016	
	Catalogues de vente	imprimé	18e-19e	2016	
<b>Programmation culturelle et manifestations</b>					

2015



## DOSSIER DE SUBVENTION ETAT

Au titre de la 2ème fraction du concours particulier créé au sein de la DGD  
pour les bibliothèques municipales



**Intitulé du projet :** Développement des activités de la bibliothèque municipale de Bordeaux liées au numérique dans le cadre du label « Bibliothèque Numérique de Référence ».

**Maître d'ouvrage :** Ville de Bordeaux

**Date de dépôt :**

## **VERS LA BIBLIOTHEQUE NUMERIQUE DE REFERENCE : Développer le numérique dans tous les secteurs d'activité de la bibliothèque**

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a été labélisée BNR à partir d'un projet sur trois ans pour continuer son développement en matière de numérique, selon quatre axes. Ces projets doivent affirmer la bibliothèque comme bibliothèque de référence dans la région Aquitaine dans les divers domaines du numérique. Le projet de BNR est un élément important du projet culturel et scientifique actuellement en construction.

Il s'inscrit également dans une dynamique municipale où l'innovation et le numérique constituent aussi une opportunité de poursuivre des actions d'expérimentation, d'approfondir des logiques de partenariats de recherche et l'appel aux talents du territoire. Le projet de Cité Digitale propose ainsi d'approfondir la politique d'innovation sur cinq axes structurants :

- le développement des infrastructures intelligentes
- la fourniture de services pour tous
- l'animation d'un territoire innovant
- le rayonnement
- la performance de l'institution municipale

### **4 axes de développement sont proposés pour la période 2015 - 2017 :**

#### **AXE 1 : modernisation des outils informatiques**

- Développement de la technologie RFID
- Accroissement des accès internet et ressources électroniques

#### **AXE 2 : Développement des services en ligne**

- Accroissement de la bibliothèque numérique patrimoniale
- Création d'une visite virtuelle de la bibliothèque Mériadeck
- Amélioration des services existants sur le portail documentaire
- Projet d'une bibliothèque numérique à vocation métropolitaine

#### **AXE 3 : Déploiement d'espaces numériques**

- Installation de salons de lecture numérique
- Harmonisation de l'offre sur le territoire
- Valorisation du patrimoine écrit et graphique

#### **AXE 4 : Consolidation de la médiation numérique**

- Développement des compétences du personnel
- Programme d'ateliers d'initiation multimédia
- Renforcement des liens entre numérique et action sociale

La Bibliothèque de Bordeaux souhaite développer dans les trois prochaines années l'offre de services numériques en direction de tous les publics, notamment en renforçant ses axes forts :

- création de nouveaux salons de consultation numérique à l'instar de l'espace e-presse existant : ressources jeunesse, estampes et ouvrages patrimoniaux, arts, etc.
- développer l'accès aux ressources numériques pour les personnes en situation de handicap en renforçant l'action du service Diderot : ateliers d'initiation multimédia, jeux vidéo, etc.
- Créer des applications virtuelles pour guider le public dans les espaces et les collections
- Valoriser les ressources électroniques acquises dans le cadre des projets de développement du portail métropolitain des médiathèques dont la BM de Bordeaux assure le suivi fonctionnel (chef de projet)
- Renforcer les partenariats existant dans le domaine du numérique : BNF (numérisation, archives du web), BPI (ressources électroniques et handicap), et INA (inathèque).

La réinformatisation autour d'un nouveau SIGB (prévue vers 2017-2018) n'est pas évoquée dans la présente demande de subvention, un cahier des charges devant être élaboré pour ce faire, dans un contexte institutionnel qui manque encore de visibilité (vers une mutualisation métropolitaine ?). Une demande de subvention sera donc présentée le moment venu.

**L'ensemble des projets est détaillé dans le dossier de candidature au label « bibliothèque numérique de référence » joint en annexe.**

## BUDGET Prévisionnel 2015-2017

### DEPENSES – Coût prévisionnel détaillé du projet

Principaux postes de dépenses	Montant H.T. en €
Opérations de renouvellement informatique (logiciels et matériels)	163 885,00 €
Création de services aux usagers utilisant l'informatique	94.080,94€
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>257.965.94 €</b>

### RESSOURCES – Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montant H.T. en €	%
ETAT / DGD		
VILLE DE BORDEAUX		
<b>Total H.T.</b>		

## ANNEXES 1 - COÛTS DÉTAILLÉS – devis estimatifs

### >>> Opérations de renouvellement informatique (logiciels et matériels)

#### 2015

Principaux postes de dépenses	Montant H.T. en €
Déploiement de postes sécurisés pour l'accès à internet et aux ressources électroniques. <i>Acquisition et installation du logiciel MondoPC</i>	3.000,00 €
Développement / améliorations du portail documentaire et bibliothèque numérique	19.500,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>22.500,00 €</b>

#### 2016

Principaux postes de dépenses	Montant H.T. en €
Déploiement de postes sécurisés pour l'accès à internet et aux ressources électroniques. <i>Acquisition et installation du logiciel MondoPC</i>	5.000,00 €
Boîte retour RFID 24/24 avec tri sur 3 chariots	24.485,00 €
Robot trieur 5 plateaux	64.900,00 €
Autres accessoires pour robot trieur	42.000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>136385,00 €</b>

**2017**

<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant H.T. en €</b>
Déploiement de postes sécurisés pour l'accès à internet et aux ressources électroniques. <i>Acquisition et installation du logiciel MondoPC</i>	5.000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>5.000,00 €</b>

**>>> Création de services aux usagers qui utilisent l'informatique****2015**

<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant H.T. en €</b>
Acquisition de 10 tablettes tactiles pour la visualisation de contenus numériques dans des salons spécifiques.	4.189,50 €
Acquisition d'une table tactile pour la visualisation d'un plan virtuel de la bibliothèque Mériadeck	9.880,00 €
Création d'un plan virtuel de la bibliothèque Mériadeck : application tactile et format web	19.750,00 €
Acquisition de 4 PC pour la consultation publique de la bibliothèque numérique et des archives du web	2.261,44 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>36.080,94 €</b>

**2016**

<b>Principaux postes de dépenses</b>	<b>Montant H.T. en €</b>
Acquisition d'une table tactile et de tablettes numériques pour la consultation de la bibliothèque numérique Séléne	25.000,00 €
Modernisation du laboratoire de langues de l'espace autoformation. Achat de PC et de petit matériel	10.000,00€
Développements pour le plan virtuel de Mériadeck	3.000,00 €
Modernisation de l'offre de jeux vidéo au num' Achat de matériel de réalité augmentée – casques type Oculus	10.000,00 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>48.000,00 €</b>

**2017**

<b>Principaux postes de dépenses - Investissement</b>	<b>Montant H.T. en €</b>
Développement de l'accès aux ressources électroniques dans les bibliothèques de quartiers - Tablettes tactiles	10.000 €
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>10.000 €</b>

**Dépenses annuelles incluant les deux opérations :**

**2015** : 58.580.94 € HT

**2016** : 184.385,00 € HT

**2017** : 15.000,00 HT

## LISTE DES DEVIS





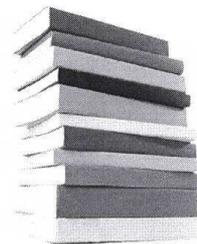
## ACTE D'ENGAGEMENT

**APPEL D'OFFRES : ACQUISITION, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UNE  
SOLUTION D'IDENTIFICATION PAR FREQUENCE RADIO (RFID) ET DE PROTECTION  
ANTIVOL DES DOCUMENTS DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE DE LA VILLE DE  
BORDEAUX**

**nedap**<sup>®</sup>

8/10 Chemin d'Andrésy  
BP 90050 – Eragny/Oise  
95611 CERGY-PONTOISE cedex  
Téléphone : 01-61-03-03-03  
Télécopie : 01-61-03-03-24  
[contact.bibli@nedap.fr](mailto:contact.bibli@nedap.fr)

Nedap Internet Services : <http://www.nedap.fr>





**MARCHÉS DES COLLECTIVITÉS LOCALES  
ET DE LEURS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS  
ACTE D'ENGAGEMENT  
POUR LES MARCHES DE FOURNITURES OU DE SERVICES**

<b>A</b>	<b>PARTIE RÉSERVÉE A LA COLLECTIVITÉ</b>
----------	--

**MARCHE N°**

Appel d'offres ouvert du 16 mai 2012

**Objet du marché :** Acquisition, mise en oeuvre et maintenance d'une solution d'identification par fréquence radio (RFID) et de protection antivols des documents du réseau de lecture publique de la ville de Bordeaux.

Passé en application des articles 33-40-57 à 59 du code des marchés publics.  
Marché à bons de commande Article 77

<b>B</b>	<b>ENGAGEMENT DU CANDIDAT</b>
----------	-------------------------------

***a pour les entreprises individuelles :***

Je soussigné (nom, prénoms) :

Adresse :

Numéro de téléphone :

Numéro d'identification S.I.R.E.T. :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

ou au répertoire des métiers :

Code d'activité économique principale (A.P.E.) :

***b pour les sociétés***

Je soussigné : **Monsieur PAIJENS Cornélis**

Agissant au nom et pour le compte de **Nedap France S.A.S.**

Au capital de **1 000 000,00 euros**

Adresse du siège social : **8-10 Chemin d'Andrésy BP 90050 – Eragny s/ Oise  
95611 Cergy Pontoise cedex**

Numéro d'identification S.I.R.E.T. **411 513 237 000 23**

Numéro d'inscription au registre du commerce : **411 513 237 R.C.S. Pontoise**

Code d'activité économique principale (A.P.E.) : **8010Z**

<b>B</b>	<b>ENGAGEMENT DU CANDIDAT (suite)</b>
----------	---------------------------------------

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (ou cahier des clauses et conditions particulières) en date du 25 mars 2012 et des documents qui y sont mentionnés et après avoir fourni les attestations visées aux Articles 44, 45 et 46 du Code des Marchés Publics :

- 1- M'engage conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus, à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées dans les conditions suivantes (ou conditions indiquées aux tableaux annexes n° ) :
  - 2 - Demande que la collectivité locale règle les sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom de : **NEDAP France**
    - Sous le numéro : **30056 00074 00740096842 34**
    - Banque : **HSBC FR PARIS**
    - Centre de chèques postaux de :
    - Trésor Public :
- (joindre un relevé d'identité bancaire)**

Le paiement aura lieu dans un délai maximum de 30 jours à réception de la facture.

3 - Affirme sous peine de résiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie, à mes torts exclusifs ou aux torts de la société pour laquelle j'interviens, que je ne tombe pas ou que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions découlant de l'Article 43 du Code des Marchés Publics, (Article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005, article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et les articles 44 à 47 du Code des Marchés Publics).

4 - la Société pour laquelle j'interviens est en situation régulière au regard des articles D.8222.5 ou D.8222.7 à D.8222.8 du code du travail; les pièces justificatives devront être fournies tous les six mois au pouvoir adjudicateur, jusqu'à la fin de l'exécution du marché..

5 - Garanties Exigées

Aucune retenue de garantie ne sera demandée

6 - Avance

L'entreprise :

refuse de percevoir l'avance prévue à l'Article 87 du Code des Marchés Publics

accepte de percevoir l'avance prévue à l'Article 87 du Code des Marchés Publics

<b>C</b>	<b>DESIGNATION DE LA FOURNITURE (OU DES SERVICES) ET CONDITIONS DE PRIX ET DE LIVRAISON OU D'EXECUTION</b>
----------	--

**Durée du marché :**

Le marché sera conclu pour quatre ans à compter de sa notification , sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de 4 (quatre) mois

Les fournitures et prestations seront rémunérées en application des quantités réellement exécutées sur la base des prix forfaitaires et unitaires figurant au présent acte d'engagement.

Dans tout l'acte d'engagement, les montants sont exprimés en Euros HT et TTC et sont tous frais inclus. ILS ENGAGENT TOUTES LES ENTREPRISES INTERVENANT SUR LE MARCHE.

**COMMANDE INITIALE FORFAITAIRE**

Cette commande initiale correspond à la prestation de spécifications détaillées et maquettage tel que décrit dans le CCTP

Tableau T1

Commande initiale de spécifications détaillées et prototypage		Montant Forfaitaire		
		Prix en Euros HT	Taux TVA	Prix en Euros TTC
<i>Détailler les prestation</i>	Forfait global incluant l'ensemble des pré-requis et prestations décrites à l'article IV.3 « Spécifications détaillées, maquettage et définition du paramétrage » du CCTP	985,00	19,6	1178,06
	.....			
	.....			
	.....			
	.....			
<b>TOTAL</b>		985,00	19,6	1178,06

9205039	9205039	Station d'accueil (Fréquence 13,56 Mhz - ISO 15693 et ISO 18000-3) (Composition : Lecteur RFID, écran, UC, câblage et Logiciel Bibliocheck4) avec connectique pour 1 chariot de retour – Installation Comprise	1	8635,25	30,00	6642,50	19,60	7944,43	J + 30	3 ans	332,13	19,60	397,22
9205047	9205047	Station d'accueil (Fréquence 13,56 Mhz - ISO 15693 et ISO 18000-3) (Composition : Lecteur RFID, écran, UC, câblage et Logiciel Bibliocheck4) avec connectique pour 2 chariots de retour – Installation Comprise	1	9935,25	30,00	7642,50	19,60	9140,43	J + 30	3 ans	382,13	19,60	457,02
-	-	Personnalisation de la couleur pour les chariots de retour	1	468,00	30,00	360,00	19,60	430,56	J + 30	3 ans	18,00	19,60	21,53
9204873	9204873	Automate de retour 24h/24 à intégrer dans un SAS (Ecran tactile, UC, platine RFID, câblage et logiciel "Bibliocheck4Selfservice", ainsi que façade inox avec tri sur 3 chariots fournis) – Installation Comprise	1	31830,50	30,00	24485,00	19,60	29284,06	J + 30	3 ans	2448,50	19,60	2928,41
9204865	9204865	Automate de retour 24h/24 à intégrer dans un SAS (Ecran tactile, UC, platine RFID, câblage et logiciel "Bibliocheck4Selfservice", ainsi que façade inox avec tri sur 2 chariots fournis) – Installation Comprise	1	25759,50	30,00	19815,00	19,60	23698,74	J + 30	3 ans	1981,50	19,60	2369,87
9204857	9204857	Automate de retour 24h/24 à intégrer dans un SAS (Ecran tactile, UC, platine RFID, câblage et logiciel "Bibliocheck4Selfservice", ainsi que façade inox et retour sur 1 chariot fourni) – Installation Comprise	1	20267,00	30,00	15590,00	19,60	18645,64	J + 30	3 ans	1559,00	19,60	1864,56

604081	604081	Robot RFID (Fréquence 13,56 Mhz - ISO 15693 et ISO 18000-3) de retour et de tri sur 5 bacs "Carrousel (5 plateaux)" avec 6 chariots avec fond amovible.	1	84370,00	30,00	64900,00	19,60	77620,40	J + 30	3 ans	6490,00	19,60	7762,04
KM-500558	KM-500558	Façade Automate de retour RFID pouvant être connecté à un trieur	1	30062,50	30,00	23125,00	19,60	27657,50	J + 30	3 ans	2312,50	19,60	2765,75
KM-500569	KM-500569	Divers accessoires du trieur : Automate de retour pour le personnel connecté à un trieur	1	22509,50	30,00	17315,00	19,60	20708,74	J + 30	3 ans	1731,50	19,60	2070,87
KM- KM-10-4.012-000-000-0N	KM- KM-10-4.012-000-000-0N	Module de tri sur 2 bacs avec convoyage	1	32695,00	30,00	25150,00	19,60	30079,40	J + 30	3 ans	2515,00	19,60	3007,94
P867192/01	P867192/01	Chariot avec fond amovible	1	1235,00	30,00	950,00	19,60	1136,20	J + 30	3 ans	47,50	19,60	56,81
MK – BB	MK – BB	Chariot en inox avec fond amovible pour automate de Tri	1	1787,50	30,00	1375,00	19,60	1644,50	J + 30	3 ans	68,75	19,60	82,23
MK – SC	MK – SC	Bac Plastique et supports pour automate de Tri	1	1787,50	30,00	1375,00	19,60	1644,50	J + 30	3 ans	68,75	19,60	82,23

La solution proposée InMedia est proposée dans le cadre de cet appel d'offre en version **Expert** ce qui veut dire avec l'ensemble des fonctionnalités activées (voir la plaquette InMedia attachée au mémoire technique : **Annexe 13 - Plaquette Mondo-In Media français**. Nous n'avons donc pas d'option supplémentaire à rajouter. Du fait du besoin exprimé dans le CCTP, nous avons jugé intéressant de vous proposer notre produit MondoPC, outil de gestion de Postes Publiques, installé dans des grandes institutions publiques Française. Il existe de très nombreuses interactions possibles entre InMedia et MondoPC comme par exemple la possibilité de faire de la 'diffusion numérique' (Signage)

### 1. MondoPC

Description	Quantité / Nb. De jour	Tarif	Total	Maintenance Annuelle
<b>Mondo*PC</b>				
License - Poste public (40 postes x 300,00€)	40	300,00€	12 000,00€	
Sous-total			12 000,00€	2 400,00€
<b>Implantation</b>				
Installation serveur	1	800,00€	800,00€	
Sécurisation centralisée des postes	3	800,00€	2 400,00€	
Sous-total			15 200,00€	2 400,00€
TVA 19.6%			2 979,20€	470,40€
<b>Total</b>			<b>18 179,20€</b>	<b>2 870,40€</b>

### Options disponibles à l'implantation de MondoPC

Description	Quantité / Nb. De jour	Tarif	Maintenance annuelle
Interface monnayeur		3500,00€	650,00€
Interface MFP (imprimante)		3500,00€	650,00€



<b>C</b>	<b>DÉSIGNATION DE LA FOURNITURE (OU DES SERVICES) ET CONDITIONS DE PRIX, DE LIVRAISON OU D'EXÉCUTION (suite)</b>
----------	--

**COMMANDES DE FOURNITURES ET PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES**

<b>COMMANDE DE FONCTIONALITES COMPLEMENTAIRES ET MAINTENANCE ASSOCIEE</b>
---

Ce tableau indique deux prix différents :

- Le prix de la fourniture et de la mise en œuvre des attendus Souhaités et Facultatifs décrits au chapitre 3-3 du CCAP, au chapitre 4 du CCTP et dans l'annexe « Questionnaire fonctionnel » du CCTP non présents dans votre offre initiale. Le prix demandé correspond à un droit d'usage global quelque soit le nombre d'utilisateurs.
- Le prix des prestations de maintenance forfaitaire éventuelle telles que décrites au chapitre 3 et 4-3 du CCAP. Ces prestations sont prévues pour être commandées, une fois la ou les périodes de garantie(s) terminée(s). Le prix de toutes les maintenances couvre une période d'une année. La maintenance pourra être commandée pour un nombre fini de mois.

Tableau T2

Commandes de fonctionnalités complémentaires et maintenance associée		Fournitures		Maintenance annuelle	
		Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
Attendus <u>S</u> ouhaités et <u>F</u> acultatifs et prestations associées					
<i>N°option</i>	<i>Le cas échéant, indiquer s'il faut un développement ou un outil tiers (indiquer nom et version) Indiquer les références des attendus <u>S</u>ouhaités et <u>F</u>acultatifs couverts par l'option</i>				
1	Fonctionnalités complémentaires du site internet couvrant les attendus n° : <b>2.1.5 et 2.1.6</b> .....	19 750	23 621	0	0
2	Fonctionnalités complémentaires du moteur de recherche fédérée couvrant les attendus n° : <b>5.7.20</b> .....	19 500	23 322	2 500	2 990
.....	Fonctionnalités complémentaires de la bibliothèque numérique couvrant les attendus n° : .....				
.....	Fonctionnalités complémentaires de l'outil de gestion des ressources numériques en ligne couvrant les attendus n° : .....				
.....	Fourniture et mise en œuvre du mini site jeunesse (création graphique comprise) couvrant les attendus n° : .....				
.....	Fourniture et mise en œuvre du mini site Ado (création graphique comprise) couvrant les attendus n° : .....				

423







210-36556	Optiplex DT 3010 SFF Intel Pentium G640 (Dual core 2.80GHz, 3MB) -4Go (1x 4Go) 1333MHz - Disque 250 Go	416,16	497,73	20	8323,20	9954,55	20 Jours
	8X Slimline DVD+/-RW Drive - Clavier et souris USB - port // - Windows 7 Professional (64 BIT) avec drivers XP- Garantie 3 ans J+1 basic						
221B3LPCB/02	Philips Brilliance B-line 221B3LPCB Écran LED - 21.5" - 1920 x 1080 - 250 cd/m2 - 1000:1 - 20000000:1 (dynamique) - 5 ms - DVI-D, VGA - haut-parleurs - noir	125,45	150,04	20	2509,00	3000,76	15 Jours
	Logitech LS21 Système de haut-parleur - pour PC - Canal 2.1 - 7 Watt (Totale)	23,75	28,41	8	190,00	227,24	20 Jours



	<b>Table tactile</b>						
DUOMO60-32	Dispositif Multi-tactile DUOMO60 multitactile <b>32 points</b> - Garantie 3 ans retour atelier	9310,00	11134,76	2	18620,00	22269,52	20 Jours
DUOMO60-320	Option Verre Anti Reflet	570,00	681,72	2	1140,00	1363,44	20 Jours
	<b>TOTAL</b>				<b>61194,96</b>	<b>73189,17</b>	
	<b>Livraison sur site comprise</b>						
	<b>Installation sur site non comprise</b>						
	<b>Délai a recpt cde et en jours ouvrees</b>						



**D-2015/319****Requalification de la bibliothèque Capucins-Saint Michel phase 2. Demande de subvention à l'Etat au titre du concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt. Autorisation.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville procède actuellement jusqu'en novembre prochain à la requalification de la bibliothèque Capucins Saint-Michel, l'une des plus fréquentées du réseau des bibliothèques de quartier.

Ces travaux entraînent des changements profonds dans la configuration des locaux et concernent la mise en accessibilité du bâtiment, des travaux généraux de rénovation et le renouvellement du mobilier.

Dans la continuité du soutien apporté par l'Etat en 2014 pour les travaux de mise en accessibilité et le financement de l'étude relative aux travaux de couverture, la phase 2 relative aux travaux de rénovation et de couverture est susceptible d'être cofinancée en 2015 au titre du **concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales**. Cette participation pourrait s'élever à hauteur de 40% du coût de l'opération, estimé à ce jour à 141.161,95 € HT.

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE LA TRANCHE 2015**

<b>Financiers</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>%</b>
Etat / 1ère fraction du concours particulier DGD	56 464,78 €	40%
Ville de Bordeaux	84 697,17 €	60%
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>141.161,95 €</b>	<b>100%</b>

Dans le cas où ce cofinancement serait moindre, la Ville prendrait à sa charge la différence.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter la participation financière de l'Etat pour la deuxième tranche de la requalification de la bibliothèque Capucins-Saint-Michel, au titre de la 1<sup>ère</sup> fraction du concours particulier créé au sein de la Dotation générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt,
- à signer tout document afférant à ce cofinancement,
- et à encaisser ce cofinancement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. LE MAIRE. -**

Même traitement pour la 319. C'est vous qui la présentez, Mme GENTILLEAU.

**MME GENTILLEAU. -**

Cette délibération concerne le bibliothèque Capucins Saint Michel. C'est une des bibliothèques les plus fréquentées du réseau des bibliothèques de quartiers de Bordeaux, qui est en travaux depuis le mois d'avril jusqu'au mois de novembre.

Ce sont des travaux de grande envergure puisqu'ils nécessitent d'intervenir sur la toiture dont les fréquentes fuites ont endommagé le bâtiment, mais également le mobilier du premier étage.

Il s'agit également de mettre ce bâtiment en accessibilité, ce qui sera fait par l'installation d'un ascenseur.

Ces travaux sont également l'occasion de transformer et de rénover profondément la bibliothèque des Capucins.

Cette bibliothèque rouvrira enrichie de nouveaux espaces : la création d'un espace jeune adulte avec un fonds littéraire et sonore spécifique, d'un espace bébé, mais également l'acquisition d'un mobilier bas et modulable pour que ce lieu soit aussi un lieu de conférences, de rencontres et pourquoi pas de spectacles et de concerts.

Dans la continuité du soutien apporté par l'Etat en 2014, la phase 2 de ces travaux est susceptible d'être financée au titre de la première fraction du concours particulier de la DGD à hauteur de 40% du coût total de l'opération.

C'est pourquoi il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la participation financière de l'Etat.

**M. LE MAIRE. -**

Mêmes remarques que précédemment ?

C'est donc la preuve que nous n'allons pas fermer les bibliothèques puisque nous les rénovons.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

## D-2015/320 FRAB 2015. Demande de subvention. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Bibliothèque municipale de Bordeaux a procédé à des acquisitions documentaires au profit de son patrimoine lors des ventes aux enchères publiques, chez des libraires d'anciens et auprès de particuliers. Elle a acquis 19 documents ou ensemble de documents précieux dont 10 présentés au FRAB pour une valeur de 10 220 €.

Intitulé	Auteur	Fonds Enrichi	Montant
<i>Lettres de François Mauriac à l'abbé Casy-Rivière [manuscrit]. - 1930-1953.</i>	Mauriac, François (1885-1970)	Fonds Mauriac	2 508,00 €
<i>Recueil factice de 13 pièces relatives aux projets de canaux en Gascogne au 19e siècle].</i>	Divers	Fonds local et régional - Commerce et navigation	700,00 €
<i>[Recueil factice de 6 pièces relatives au Canal du Midi et aux projets de canaux en Gascogne au 19e siècle].</i>	Divers	Fonds local et régional - Commerce et Navigation	500,00 €
<i>Fraîcheur [de Jean Davray] [Manuscrit]. - 30 octobre 1936. - Tapuscrit et manuscrit</i>	Mauriac, François (1885-1970)	Fonds Mauriac	750,00 €
<i>[Instruction sur Bordeaux par Marc-Antoine Baudot] [manuscrit]. - s. l., [1794].</i>	Baudot, Marc-Antoine (1765-1837)	Fonds local et régional - Bordeaux - Révolution	1 000,00 €
<i>Le Guide ou conducteur de l'étranger à Bordeaux, département de la Gironde. Troisième édition</i>	Fillastre, Augustin (1757-1836). Editeur scientifique	Fonds local et régional - Bordeaux	530,00 €
<i>[Album-livre d'or ayant appartenu à Louis Emié]</i>	Divers	Fonds Louis Emié	2 500,00 €
<i>2 éditions originales de Pierre Molinier : Cent photographies érotiques et Les orphéons magiques</i>	Molinier, Pierre (1900-1976)	Fonds local et régional - Artistes bordelais	732,00 €
<i>Spectacle des italiens... La rose et le bouton Précédé de Felix, ou l'enfant trouvé, opéra en trois actes, par Mrs Sedaine &amp; Monsigny ...</i>	Beaunoir, De (1746-1823). Librettiste	Fonds local et régional - Vie culturelle bordelaise	500,00 €
<i>Dessins d'architecture d'Arnaud Corcelles (1765-1843)</i>	Corcelles, Arnaud (1765-1843)	Fonds iconographique - Architecture bordelaise	500,00 €

Le Fonds Régional d'Acquisition des Bibliothèques créé en 1991 par l'Etat et la Région Aquitaine pourrait allouer à notre commune une subvention.

La commune autorise gracieusement la diffusion sur Internet par l'association Ecla, Agence régionale pour l'écrit et le livre missionnée par la Région et la Drac, d'un choix de trois photographies numériques des ouvrages acquis avec l'aide du Frab, dans les conditions suivantes : droits de représentation, de reproduction, de publication et de diffusion, sur tous supports et sous toute forme, intégration à une base de données, par tout procédé, pour la durée de protection légale prévue par le code de la propriété intellectuelle et pour le monde entier, sur un site gratuit, avec protection physique contre la reproduction, et mention sur chaque image du nom de l'auteur ou de l'ayant droit.

En conséquence, nous vous demandons Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre toutes les démarches utiles auprès de ce Fonds de manière à obtenir la subvention à taux le plus favorable possible suite à l'acquisition des documents cités dont la dépense pour la Ville s'élève à 10 220 € et à émettre le titre de recettes correspondant.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## D-2015/321

### **Etablissements culturels de la Ville de Bordeaux. Nouveaux tarifs pour les locations d'espaces et les prestations hors billetterie. Autorisation**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de la séance du Conseil Municipal du 15 juillet 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à instaurer de nouveaux droits d'entrée au sein des musées de la Ville de Bordeaux.

Par la suite, le dispositif *Pass Musées Bordeaux* a été mis en place par délibération du 27 octobre 2014.

La réflexion relative aux tarifs aujourd'hui appliqués par les musées et espaces culturels de la Ville s'est poursuivie afin de mettre à jour la tarification des diverses prestations proposées, notamment en matière de mise à disposition d'espaces. Les tarifs proposés ont été établis dans un double souci de cohérence :

- cohérence de la politique tarifaire entre les établissements culturels,
- cohérence vis-à-vis des pratiques observées sur le territoire.

#### **I – Les tarifs relatifs aux mises à disposition d'espaces**

25 premiers espaces susceptibles d'être loués à des fins tant réceptives que culturelles ont été identifiés, leur liste sera complétée au fur et à mesure des ouvertures de nouveaux espaces ; **les fiches correspondantes sont jointes à la présente délibération**. Les recettes générées par ces mises à disposition permettront de développer l'action culturelle de ces établissements.

Les nouvelles propositions tarifaires relatives aux mises à disposition d'espaces culturels s'articulent autour des principes suivants :

##### **1 – Principes généraux**

- Les mises à disposition sont subordonnées à la disponibilité de l'espace demandé et du personnel nécessaire, ainsi qu'aux contraintes du service.
- Aucune mise à disposition n'est possible au bénéfice d'une personne physique dans le cadre d'événements d'ordre privé (mariage, anniversaires, notamment).
- Les grilles tarifaires arrêtées ne concernent pas les demandes de tournage pour lesquelles un devis devra être établi.
- Lorsque la structure qui loue fait appel à une société de gardiennage privé, une copie du contrat doit être remise à la Direction référente.

Les tarifs sont exprimés TTC.

		Tarif A	Tarif B
Etablissements hors auditorium	Semaine avant 18h	Tarif de base <i>Ex. 100 €</i>	Tarif de base x 3 <i>Ex. 300 €</i>
	Semaine après 18h, week-ends & jours fériés	Tarif de base x 1,5 <i>Ex. 150 €</i>	Tarif de base x 3 x 1,5 <i>Ex. 450 €</i>
Auditorium	Semaine avant 18h	Tarif de base <i>Ex. 100 €</i>	Tarif de base x 5 <i>Ex. 500 €</i>
	Semaine après 18h, week-ends & jours fériés	Tarif de base x 1,5 <i>Ex. 150 €</i>	Tarif de base x 5 x 1,5 <i>Ex. 750 €</i>
Espaces culturels municipaux gérés par la DCAP	Forfait minimum	Tarif de base <i>Ex. 100 €</i>	Tarif de base x 6 <i>Ex. 600 €</i>
	Forfait hebdomadaire	Tarif de base x 1,25 <i>Ex. 125 €</i>	Tarif de base x 6 x 1,25 <i>Ex. 750 €</i>

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres associations et les sociétés commerciales.

## 2 – Exonérations

Les exonérations ne peuvent être accordées que sous réserve de l'accord exprès du Maire de Bordeaux dans les limites fixées ci-après :

- Aucune exonération n'est possible si la réalisation de l'objet de l'occupation donne lieu à des recettes dans le cadre d'actes commerciaux.
- Aucune exonération n'est possible pour les sociétés commerciales.
- L'exonération ne peut bénéficier qu'à des associations ou à des institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Ville de Bordeaux.
- La manifestation envisagée doit avoir un intérêt pour la Ville de Bordeaux.
- L'exonération ne peut concerner que la seule location. Elle exclut les dépenses directement exposées à l'occasion de la mise à disposition par la Ville.

## II – Les tarifs relatifs aux prestations offertes par les établissements culturels

Il est proposé de fixer les tarifs suivants :

**1 – Visites commentées** (visites s'adressant à des particuliers, sur inscription individuelle) : prix d'entrée + 3 €.

- ⇒ Gratuité pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux.
- ⇒ Gratuité pour les abonnés du Musée visité ou les adhérents de l'association des Amis du Musée visité.

**2 – Visites guidées** (visites sur réservation, s'adressant à des groupes préconstitués accompagnés d'un guide du musée) :

- ⇒ En semaine, pendant les heures d'ouverture du musée : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 50 € par groupe.
- ⇒ Les week-ends et jours fériés, pendant les heures d'ouverture du musée : prix d'entrée au tarif réduit par personne + 65 € par groupe.

**3 – Visites privées** (la notion de visite privée s'entend comme la privatisation d'une visite d'un musée en dehors de ses heures d'ouverture) :

- ⇒ Groupes de moins de 25 personnes :
  - forfait de 500 € incluant le prix d'entrée au musée
  - + frais techniques, de gardiennage et de nettoyage (sur devis)
- ⇒ Groupes de 25 personnes et plus :
  - forfait de 500 € incluant le prix d'entrée au musée
  - + 25 € par personne à partir de la 26<sup>e</sup> personne
  - + frais techniques, de gardiennage et de nettoyage (sur devis).

**4 – Outils d'aide à la visite** (locations de Smartphone, tablettes...) :

- ⇒ 2,50 € par outil prêté.
- ⇒ Gratuit pour les abonnés du Musée visité ou les adhérents de l'association des Amis du Musée visité.
- ⇒ Gratuit pour les titulaires de la *Carte jeunes* de la Ville de Bordeaux.
- ⇒ Gratuit pour les moins de 18 ans au Musée d'Aquitaine dans le cadre du jeu *Quantum Arcana*.

**5 – Ateliers pour enfants :**

- ⇒ 5 € par participant.
- ⇒ Possibilité de réserver l'intégralité d'un atelier pour un tarif forfaitaire de 60 € pour un groupe allant jusqu'à 12 enfants + 5 € par enfant supplémentaire (goûter non fourni).

**6 – Pass Musées Bordeaux perdu ou détérioré** : remplacement d'une carte fixé à 2 €.

**7 – Les conférences** programmées au sein des établissements culturels sont d'accès libre.

**8 – Visite de l'Entrepôt Lainé, hors présentation d'œuvres dans la nef centrale** : le tarif applicable est celui arrêté dans le cadre de la délibération D-2014/390 du 15 juillet 2014 « collections permanentes hors expositions temporaires ».

**9 – Mise à disposition de billets gratuits**

Afin de permettre à chaque établissement de pouvoir accorder, à titre exceptionnel ou dans le cadre de partenariats, de donner des billets gratuits que le bénéficiaire pourra utiliser quand il le souhaite, un volume de 150 billets gratuits par musée est attribué chaque année. Les billets délivrés par un musée ne sont utilisables que dans celui-ci et sont valables pour les collections permanentes et les expositions temporaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, cette délibération annulant et remplaçant celles précédemment applicables en la matière.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

# Bibliothèque Mériadeck

Direction référente

Direction de la Lecture Publique

Bibliothèques, Lecture Publique et Médias Culturels

Corinne GRENIER

05-56-10-30-06

[c.grenier@mairie-bordeaux.fr](mailto:c.grenier@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Auditorium Jean-Jacques Bel - Bibliothèque Mériadeck

Surface

138,7 m<sup>2</sup>

Jauge

131 personnes assises et 4 strapontins

Classement ERP

Types L, S et Y

1ere catégorie

Usage possible

Conférence, concert

Matériel mis à disposition

Vidéoprojecteur, micro, sonorisation

Moyens humains mis à disposition

Présence obligatoire d'un régisseur et, selon les horaires, d'agents de sécurité

Contraintes particulières

-

		Avant 19h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Après 19h00 du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00 les samedis	Après 18h00, les samedis	les dimanches et jours fériés
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Associations	30 €	45 €	30 €	45 €	45 €
	Sociétés commerciales	150 €	225 €	150 €	225 €	225 €
<b>Durée minimum de location</b>		4 heures				8 heures
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Associations	120 €	180 €	120 €	180 €	360 €
	Sociétés commerciales	600 €	900 €	600 €	900 €	1 800 €
<b>Frais techniques et frais de personnel</b> (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis				
<b>Frais de nettoyage</b> à ajouter aux frais de location		50 €				

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## CAPC musée d'art contemporain

Direction référente CAPC, musée d'art contemporain  
 CROUZET 05.56.00.81.55  
 Dominique 06.43.87.58.23 [d.crouzet@mairie-bordeaux.fr](mailto:d.crouzet@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace **Auditorium du CAPC**

Surface 220 m<sup>2</sup>

Jauge 159 personnes assises

Classement ERP Types L, Y, N et S 1ere catégorie

Usage possible Réunion, conférence

Matériel mis à disposition Vidéoprojecteur, salle de traduction, écouteur individuel, micro avec et sans fil, 3 tables box, 10 chaises, fauteuils, tables basses

Moyens humains mis à disposition Pendant les heures d'ouverture du musée (hors week-end) : technicien (veille électrique), 1 technicien audio visuel, 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux  
En dehors des heures d'ouvertures du musée et pendant le week-end :  
 technicien privé, 1 SSIAP 1 Ville de

Contraintes particulières Sécurité des personnes (conditions particulières), assurance obligatoire, convention de mise à disposition

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	100 €		
	Tarif B	500 €		
Durée minimum de location		2 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 000 €		
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

\* Cette grille tarifaire ne concerne pas l'association Arc-en-rêve pour laquelle une convention particulière existe

**Tarif A :** réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B :** pour toutes les autres

# Musée d'Aquitaine

**Direction référente** Musée d'Aquitaine  
**A** Myriam FONTANET 05-56-01-69-34 [m.fontanet@mairie-bordeaux.fr](mailto:m.fontanet@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace** Auditorium du Musée d'Aquitaine  
**Surface** 223 m<sup>2</sup>  
**Jauge** 212 personnes assises  
**Classement ERP** Type L 2e catégorie  
**Usage possible** Conférence, spectacle, concert, projection  
**Matériel mis à disposition** Vidéoprojecteur, micro, table conférencier, lecteurs CD/DVD, écran fixe, connexion wi-fi, table sur tréteaux (mezzanine)  
**Moyens humains mis à disposition** Technicien, gardien  
**Contraintes particulières** Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Après 18h00	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	50 €	75 €	
	Tarif B	250 €	375 €	
<b>Durée minimum de location</b>		1 heure	2 heures	
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	50 €	150 €	
	Tarif B	250 €	750 €	
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## CAPC musée d'art contemporain

Direction référente CAPC, musée d'art contemporain  
 CROUZET 05.56.00.81.55  
 Dominique 06.43.87.58.23 [d.crouzet@mairie-bordeaux.fr](mailto:d.crouzet@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace Salle de communication du CAPC

Surface 70 m<sup>2</sup>

Jauge 40 personnes assises

Classement ERP Types L, Y, N et S 1<sup>ere</sup> catégorie

Usage possible Réunion, conférence

Matériel mis à disposition Vidéoprojecteur, paper board, 40 chaises tablettes, wifi

Pendant les heures d'ouverture du musée (hors week-end) : 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux

Moyens humains mis à disposition

En dehors des heures d'ouvertures du musée et pendant le week-end : sécurité des personnes privé, 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux

Contraintes particulières

Sécurité des personnes (conditions particulières), assurance obligatoire, convention de mise à disposition

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	40 €		
	Tarif B	120 €		
Durée minimum de location		2 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	80 €		
	Tarif B	240 €		
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

\* Cette grille tarifaire ne concerne pas l'association Arc-en-rêve pour laquelle une convention particulière existe

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée d'Aquitaine

Direction référente **Musée d'Aquitaine**  
 A Myriam FONTANET 05-56-01-69-34 [m.fontanet@mairie-bordeaux.fr](mailto:m.fontanet@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace **Salle de réunion du Musée d'Aquitaine**  
 Surface 76 m<sup>2</sup>  
 Jauge 19 personnes  
 Classement ERP Type L 2e catégorie  
 Usage possible Réunions  
 Matériel mis à disposition vidéoprojecteur, écran portable  
 Moyens humains mis à disposition gardien  
 Contraintes particulières Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	20 €	Sans objet	
	Tarif B	60 €	Sans objet	
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures	Sans objet	
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	40 €	Sans objet	
	Tarif B	120 €	Sans objet	
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis	Sans objet	
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €	Sans objet	

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée des Arts décoratifs et du Design

Direction référente

Musée des Arts décoratifs et du Design

Nathalie BALERDI-  
PATERNOTTE 05-56-10-14-03

[n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr](mailto:n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Salle de conférence (bâtiment des réserves)

Surface

43 m<sup>2</sup>

Jauge

45 personnes assises

134 personnes debout

Classement ERP

Type Y, L et N

5e catégorie

Usage possible

Réunions, conférence, cocktail, dîner

Matériel mis à disposition

vidéoprojecteur, table, chaises

Moyens humains mis à disposition 2 agents de surveillance

Contraintes particulières

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	50 €	Sans objet	
	Tarif B	150 €	Sans objet	
Durée minimum de location		2 heures	Sans objet	
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	100 €	Sans objet	
	Tarif B	300 €	Sans objet	
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis	Sans objet	
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €	Sans objet	

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Bordeaux Patrimoine mondial / CIAP

Direction référente

Direction de la Création Artistique et du Patrimoine

David JURIE

05-24-57-53-03

[d.jurie@mairie-bordeaux.fr](mailto:d.jurie@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Espace Pédagogique

Surface

90 m2

Jauge

50 personnes assises

70 personnes debout

Classement ERP

Type(s) : R, Y, W, L

3e catégorie

Usage possible

Réunion, conférence, cocktail

Matériel mis à disposition

vidéoprojecteur, tables, bancs

Moyens humains mis à disposition

Gardien (après 18h)

Contraintes particulières

Accord préalable de la Chambre de Commerce et d'Industrie nécessaire

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	50 €		
	Tarif B	150 €		
Durée minimum de location		2 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	100 €		
	Tarif B	300 €		
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

Direction référente : Direction de la création artistique et du patrimoine  
 Sadia HADJ 06-20-33-94-24 [s.hadi@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadi@mairie-bordeaux.fr)  
 ABDELKADER

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace : **Les serrages - rue Emile Fourcan**

Surface : 20 m<sup>2</sup>

Jauge : 19 personnes

Classement ERP : Type L 5e catégorie

Usage possible : Réunion

Matériel mis à disposition : 12 chaises - 4 tables 80 x 120

Moyens humains mis à disposition : Pas de personnel Ville

Contraintes particulières : -

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	20 €		
	Tarif B	60 €		
Durée minimum de location		2 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	40 €		
	Tarif B	120 €		
Forfait hebdomadaire	Tarif A	50 €		
	Tarif B	150 €		
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée d'Aquitaine

Direction référente **Musée d'Aquitaine**  
 A Myriam FONTANET 05-56-01-69-34 [m.fontanet@mairie-bordeaux.fr](mailto:m.fontanet@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace **Cour triangulaire du Musée d'Aquitaine**  
 Surface 65 m<sup>2</sup>  
 Jauge 19 personnes debout  
 Classement ERP Types PA 2e catégorie  
 Usage possible Cocktail  
 Matériel mis à disposition Table sur tréteaux  
 Moyens humains mis à disposition Gardien  
 Contraintes particulières Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	70 €		
	Tarif B	210 €		
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures		
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	140 €		
	Tarif B	420 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Musée d'Aquitaine

**Direction référente** Musée d'Aquitaine  
**A** Myriam FONTANET 05-56-01-69-34 [m.fontanet@mairie-bordeaux.fr](mailto:m.fontanet@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace** Cour Carrée  
**Surface** 186 m<sup>2</sup>  
**Jauge** 117 personnes  
**Classement ERP** Types PA 2e catégorie  
**Usage possible** Cocktail  
**Matériel mis à disposition** Table sur tréteaux, barnum, tables, chaises  
**Moyens humains mis à disposition** Gardien  
**Contraintes particulières** Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance

		Avant 18h00, le lundi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	Sans objet		180 €
	Tarif B	Sans objet		540 €
<b>Durée minimum de location</b>		Sans objet		2 heures
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	Sans objet		360 €
	Tarif B	Sans objet		1 080 €
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sans objet		Sur devis
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		Sans objet		50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée des Arts décoratifs et du Design

Direction référente

Musée des Arts décoratifs et du Design

Nathalie BALERDI-  
PATERNOTTE 05-56-10-14-03

[n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr](mailto:n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Cour principale

Surface

280 m<sup>2</sup>

Jauge

280 personnes assises

300 personnes debout

Classement ERP

Types N et PA

5e catégorie

Usage possible

Conférence, concert, dîner, cocktail

Matériel mis à disposition

-

Moyens humains mis à disposition

3 agents de surveillance

Contraintes particulières

Avant 18h00 : le mardi seulement

		Avant 18h00 (le mardi seulement)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	280 €	sans objet	420 €
	Tarif B	840 €	sans objet	1 260 €
Durée minimum de location		5 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	1 400 €	Sans objet	2 100 €
	Tarif B	4 200 €	Sans objet	6 300 €
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €	sans objet	50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée des Arts décoratifs et du Design

Direction référente

Musée des Arts décoratifs et du Design

Nathalie BALERDI-  
PATERNOTTE 05-56-10-14-03

[n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr](mailto:n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Cour arrière

Surface

182 m<sup>2</sup>

Jauge

180 personnes assises

300 personnes debout

Classement ERP

Types N et PA

5e catégorie

Usage possible

Conférence, cocktail, dîner

Matériel mis à disposition

-

Moyens humains mis à disposition

2 agents de surveillance

Contraintes particulières

-

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	180 €	Sans objet	270 €
	Tarif B	540 €	Sans objet	810 €
Durée minimum de location		5 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	900 €	Sans objet	1 350 €
	Tarif B	2 700 €	Sans objet	4 050 €
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €	Sans objet	50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

**Direction référente**

**Direction de la création artistique et du patrimoine**

Sadia HADJ  
ABDELKADER

06-20-33-94-24

[s.hadi@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadi@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace**

**Marché de Lerme - place de Lerme**

**Surface**

250 m<sup>2</sup>

**Jauge**

250 personnes

**Classement ERP**

Types L, M, N, T

4e catégorie

**Usage possible**

Expositions temporaires, évènements culturels

**Matériel mis à disposition**

25 chaises - 2 tables 80 x 120 - sonorisation

**Moyens humains mis à disposition** Pas de personnel Ville

**Contraintes particulières**

Agent SSIAP pour type L personne formée pour évacuation extinction type Y

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	80 €		
	Tarif B	480 €		
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures		
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	160 €		
	Tarif B	960 €		
<b>Forfait hebdomadaire</b>	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 200 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

**Direction référente** Direction de la création artistique et du patrimoine  
 Sadia HADJ 06-20-33-94-24 [s.hadj@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadj@mairie-bordeaux.fr)  
 ABDELKADER

### Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace** Halle des Chartrons - place des Chartrons

**Surface** 350 m<sup>2</sup>

**Jauge** 300 personnes assises 1 051 personnes debout

**Classement ERP** Type L 2e catégorie

**Usage possible** Expositions temporaires, évènements culturels

**Matériel mis à disposition** 190 chaises - 12 praticables - 2 tables 80 x 120 - 24 grilles 200 x 200 - sonorisation

**Moyens humains mis à disposition** Pas de personnel Ville

**Contraintes particulières** agent SSIAP pour type L personne formée pour évacuation

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	80 €		
	Tarif B	480 €		
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures		
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	160 €		
	Tarif B	960 €		
<b>Forfait hebdomadaire</b>	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 200 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

Direction référente

Direction de la création artistique et du patrimoine

Sadia HADJ  
ABDELKADER

06-20-33-94-24

[s.hadj@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadj@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Espace Saint-Rémi - 4 rue Jouannet

Surface

638 m<sup>2</sup>

Jauge

300 personnes debout

Classement ERP

Types L et Y

4e catégorie

Usage possible

Expositions temporaires, événements culturels

Matériel mis à disposition

50 chaises - 12 praticables - 2 tables - 27 appareils d'éclairage expo - sonorisation

Moyens humains mis à disposition

Gardiennage éventuel

Contraintes particulières

Agent SSIAP pour type L personne formée pour évacuation extinction type Y

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	100 €		
	Tarif B	600 €		
Durée minimum de location		2 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 200 €		
Forfait hebdomadaire	Tarif A	250 €		
	Tarif B	1 500 €		
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

Direction référente

Direction de la création artistique et du patrimoine

Sadia HADJ  
ABDELKADER

06-20-33-94-24

[s.hadj@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadj@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

**Théâtre La Pergola - rue Fernand Cazerès**

Surface

-

Jauge

336 personnes assises (théâtre)

Classement ERP

Types L, R et X

3e catégorie

Usage possible

Spectacles

Matériel mis à disposition

Lumière et sonorisation

Moyens humains mis à disposition

Pas de personnel Ville

Contraintes particulières

Agents SSIAP + personnes formées pour évacuation extinction

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	100 €		
	Tarif B	600 €		
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures		
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 200 €		
<b>Forfait hebdomadaire</b>	Tarif A	250 €		
	Tarif B	1 500 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (règle, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

Direction référente

Direction de la création artistique et du patrimoine

Sadia HADJ  
ABDELKADER

06-20-33-94-24

[s.hadi@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadi@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Cour Mably - 3, rue Mably

Surface

576 m2

Jauge

500 personnes

Classement ERP

Types PA et L

3e catégorie

Usage possible

Expositions temporaires, évènements culturels

Matériel mis à disposition

12 praticables

Moyens humains mis à disposition

Pas de personnel Ville

Contraintes particulières

Agent SSIAP pour type L personne formée pour évacuation extinction type Y

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 200 €		
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures		
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	400 €		
	Tarif B	2 400 €		
<b>Forfait hebdomadaire</b>	Tarif A	500 €		
	Tarif B	3 000 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Espaces culturels municipaux

**Direction référente** Direction de la création artistique et du patrimoine  
 Sadia HADJ 06-20-33-94-24 [s.hadi@mairie-bordeaux.fr](mailto:s.hadi@mairie-bordeaux.fr)  
 ABDELKADER

### Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace** Salle capitulaire Mably - 3, rue Mably  
**Surface** 240 m2  
**Jauge** 240 personnes debout  
**Classement ERP** Types L et T 4e catégorie  
**Usage possible** Expositions temporaires, évènements culturels  
**Matériel mis à disposition** 100 chaises - 12 praticables - 2 tables 80 x 120 - pupitre sonorisé  
**Moyens humains mis à disposition** Pas de personnel Ville  
**Contraintes particulières** Agent SSIAP pour type L personne formée pour évacuation extinction type Y

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	200 €		
	Tarif B	1 200 €		
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures		
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	400 €		
	Tarif B	2 400 €		
<b>Forfait hebdomadaire</b>	Tarif A	500 €		
	Tarif B	3 000 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €		

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée d'Aquitaine

Direction référente **Musée d'Aquitaine**  
 A Myriam FONTANET 05-56-01-69-34 [m.fontanet@mairie-bordeaux.fr](mailto:m.fontanet@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace **Salle médiévale**  
 Surface 75 m<sup>2</sup>  
 Jauge 120 personnes debout et 60 assises  
 Classement ERP Types N, L et Y 2e catégorie  
 Usage possible Cocktail  
 Matériel mis à disposition Barnum, tables, chaises, table sur tréteaux  
 Moyens humains mis à disposition Gardien  
 Contraintes particulières Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance

		Avant 18h00, le lundi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	Sans objet		240 €
	Tarif B	Sans objet		720 €
<b>Durée minimum de location</b>		Sans objet		2 heures
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	Sans objet		480 €
	Tarif B	Sans objet		1 440 €
<b>Frais techniques et frais de personnel (règle, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		Sans objet		50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Musée d'Aquitaine

**Direction référente** Musée d'Aquitaine  
 Myriam FONTANET 05-56-01-69-34 [m.fontanet@mairie-bordeaux.fr](mailto:m.fontanet@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace** Hall d'accueil du Musée d'Aquitaine

**Surface** 415 m<sup>2</sup>

**Jauge** 499 personnes debout

**Classement ERP** Types N, L et Y 2e catégorie

**Usage possible** Cocktail

**Matériel mis à disposition** Table sur tréteaux

**Moyens humains mis à disposition** Gardien

**Contraintes particulières** Aucune activité commerciale autorisée, convention, attestation d'assurance

		Avant 18h00, le lundi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	300 €	Sans objet	450 €
	Tarif B	900 €	Sans objet	1 350 €
<b>Durée minimum de location</b>		2 heures	Sans objet	2 heures
<b>Tarif minimum par mise à disposition</b> (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	600 €	Sans objet	900 €
	Tarif B	1 800 €	Sans objet	2 700 €
<b>Frais techniques et frais de personnel (règle, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		50 €	Sans objet	50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## Musée des Beaux-arts

**Direction référente** **Musée des Beaux-arts**  
 Christine TARRATS Téléphone [c.tarrats@mairie-bordeaux.fr](mailto:c.tarrats@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

**Désignation de l'espace** **Hall de l'aile Nord du Musée des Beaux-arts**

**Surface** 123 m2

**Jauge** 130 personnes assises 150 personnes debout

**Classement ERP** Type(s) Y 4e catégorie

**Usage possible** Conférence, cocktail dînatoire, dîner, spectacle, concert

**Matériel mis à disposition** Vidéoprojecteur, sono, ordinateur portable

**Moyens humains mis à disposition** Surveillants (SSIAP)

**Contraintes particulières** Mise à disposition du hall à partir de 18h (sauf mardi, toute la journée). Les manifestations devront être conformes aux différents scénarios remis lors de la reconnaissance des lieux

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif à l'heure</b> • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	Sans objet		300 €
	Tarif B	Sans objet		900 €
<b>Durée minimum de location</b>		Sans objet		2 heures
<b>Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)</b>	Tarif A	Sans objet		600 €
	Tarif B	Sans objet		1 800 €
<b>Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sans objet		Sur devis
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		Sans objet		50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée des Arts décoratifs et du Design

Direction référente

Musée des Arts décoratifs et du Design

Nathalie BALERDI-  
PATERNOTTE 05-56-10-14-03

[n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr](mailto:n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Vestibule - 1ere et 2e antichambres

Surface

77 m2

Jauge

70 personnes assises

154 personnes debout

Classement ERP

Type Y et N

5e catégorie

Usage possible

Cocktail, dîner

Matériel mis à disposition

-

Moyens humains mis à disposition

4 agents de surveillance

Contraintes particulières

Avant 18h00 : le mardi seulement

		Avant 18h00 (le mardi seulement)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	300 €	sans objet	450 €
	Tarif B	900 €	sans objet	1 350 €
Durée minimum de location		5 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	1 500 €	Sans objet	2 250 €
	Tarif B	4 500 €	Sans objet	6 750 €
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €	sans objet	50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

# Musée des Arts décoratifs et du Design

Direction référente

Musée des Arts décoratifs et du Design

Nathalie BALERDI-  
PATERNOTTE 05-56-10-14-03

[n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr](mailto:n.balerdipaternotte@mairie-bordeaux.fr)

## Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

Vestibule - 1ere et 2e antichambres + Salon de compagnie

Surface

99 m2

Jauge

99 personnes assises

198 personnes debout

Classement ERP

Types L, Y et N

5e catégorie

Usage possible

Conférence, cocktail, dîner

Matériel mis à disposition

-

Moyens humains mis à disposition 4 agents de surveillance

Contraintes particulières

Avant 18h00 : le mardi seulement

		Avant 18h00 (le mardi seulement)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif à l'heure • 1/2 journée = 4 heures • 1 journée = 8 heures	Tarif A	400 €	sans objet	600 €
	Tarif B	1 200 €	sans objet	1 800 €
Durée minimum de location		5 heures		
Tarif minimum par mise à disposition (taux horaire x durée minimum)	Tarif A	2 000 €	Sans objet	3 000 €
	Tarif B	6 000 €	Sans objet	9 000 €
Frais techniques et frais de personnel (régie, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		50 €	sans objet	50 €

**Tarif A** : réservé aux associations ou aux institutions partenaires de la Ville ayant un caractère culturel, social ou humanitaire et/ou en lien avec une activité soutenue par la Direction Générale des Affaires Culturelles.

**Tarif B** : pour toutes les autres

## CAPC musée d'art contemporain

Direction référente

CAPC, musée d'art contemporain

CROUZET Dominique 05.56.00.81.55  
06.43.87.58.23

[d.crouzet@mairie-bordeaux.fr](mailto:d.crouzet@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace

**Nef**

Surface

1 000 m<sup>2</sup>

Jauge

600 personnes assises

1 500 personnes debout

Classement ERP

Types L et Y

1<sup>ere</sup> catégorie

Usage possible

Cocktail, dîner, conférence, événement promotionnel

Matériel mis à disposition

-

Moyens humains mis à disposition

Technicien (veille électrique), 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux

Contraintes particulières

Bureau de contrôle (configuration particulière), sécurité des personnes, remise en propreté, assurance obligatoire, convention de mise à disposition

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
<b>Tarif selon le nombre de personnes convrées - tarif par personne</b>	Configuration assise	30 €		
	Configuration debout	25 €		
<b>Tarif plancher (de zéro à 200 personnes) = 200 x le tarif unitaire par personne</b>	Configuration assise	6 000 €		
	Configuration debout	5 000 €		
<b>Tarif maximum = jauge maximum x le tarif unitaire par personne</b>	Configuration assise	18 000 €		
	Configuration debout	37 500 €		
<b>Frais techniques et frais de personnel (règle, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		
<b>Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location</b>		Sur devis		

\* Cette grille tarifaire ne concerne pas l'association Arc-en-rêve pour laquelle une convention particulière existe

## CAPC musée d'art contemporain

Direction référente CAPC, musée d'art contemporain  
 CROUZET 05.56.00.81.55  
 Dominique 06.43.87.58.23 [d.crouzet@mairie-bordeaux.fr](mailto:d.crouzet@mairie-bordeaux.fr)

### Espaces mis à disposition

Désignation de l'espace **Mezzanines du CAPC**

Surface 1 000 m<sup>2</sup>

Jauge 300 personnes assises 500 personnes debout

Classement ERP Types L et Y 1ere catégorie

Usage possible Cocktail, dîner, conférence, événement promotionnel

Matériel mis à disposition -

Moyens humains mis à disposition Technicien (veille électrique), 1 SSIAP 1 Ville de Bordeaux

Contraintes particulières Bureau de contrôle (configuration particulière), sécurité des personnes, remise en propreté, assurance obligatoire, convention de mise à disposition

		Avant 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés)	Avant 18h00, les samedis, dimanches et jours fériés	Après 18h00
Tarif selon le nombre de personnes convrées - tarif par personne	Configuration assise	25 €		
	Configuration debout	20 €		
Tarif plancher (de zéro à 100 personnes) = 100 x le tarif unitaire par personne	Configuration assise	2 500 €		
	Configuration debout	2 000 €		
Tarif maximum = jauge maximum x le tarif unitaire par personne	Configuration assise	7 500 €		
	Configuration debout	10 000 €		
Frais techniques et frais de personnel (règle, gardiennage, sécurité...), à ajouter aux frais de location		Sur devis		
Frais de nettoyage à ajouter aux frais de location		Sur devis		

\* Cette grille tarifaire ne concerne pas l'association Arc-en-rêve pour laquelle une convention particulière existe

**D-2015/322****Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Révision des tarifs. Année scolaire 2015/2016. Autorisation. Décision.**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2014/393 du 15 juillet 2014, vous avez bien voulu fixer :

- un tarif unique s'élevant à 389 € applicable aux élèves non bordelais
- un tarif, de 30 € à 233 €, indexé sur le quotient familial pour les élèves bordelais
- un tarif spécifique fixé à 147 €, réservé aux élèves des pratiques collectives vocales et instrumentales et des exonérations pour certains élèves
- des frais de dossier, s'élevant à 30 €, correspondent aux frais induits de la gestion administrative des dossiers des élèves inscrits

Pour l'année scolaire 2015-2016, le conservatoire de Bordeaux propose une actualisation des tarifs avec, comme chaque année, une hausse de 3%.

Je sou mets donc à votre approbation le nouveau dispositif détaillant les différents barèmes :

	Elèves résidant à Bordeaux				Elèves résidant hors de Bordeaux
	T1 : QF de 0 à 500	T2 : QF de 501 à 900	T3 : QF de 901 à 1500	T4 : QF sup à 1501	Tarif unique
Droits d'inscription	0 €	62 €	125 €	209 €	400 €
Frais de dossier	30 €	30 €	30 €	30 €	30 €
<b>Tarifs 2015-2016</b>	<b>30 €</b>	<b>92 €</b>	<b>155 €</b>	<b>239 €</b>	<b>430 €</b>

<b>Prêt d'instrument</b>	<b>82 €</b>
--------------------------	-------------

Le tarif des élèves résidant à Bordeaux, modulé par le quotient familial, sera également appliqué, comme chaque année, aux élèves inscrits en Classes à Aménagements Horaires Lycée (AHL), aux élèves inscrits au Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique et de la Danse de Bordeaux- Aquitaine, aux agents de la Mairie de Bordeaux, du Centre Communal d'Action Sociale et de l'Opéra de Bordeaux employés à titre permanent ainsi qu'à leurs conjoints et enfants.

#### Pratiques collectives vocales et instrumentales

Pour les élèves qui suivent uniquement des enseignements en pratiques collectives vocales et instrumentales (participation aux orchestres, à la musique de chambre, aux chœurs dans un dispositif non intégré à un cursus), résidant à Bordeaux ou hors Bordeaux, le tarif au quotient familial leur est appliqué, avec un maximum de 155 €.

#### Exonérations

Une exonération des droits d'inscription sera appliquée pour les élèves auditeurs, les élèves inscrits ou en stage dans le cadre d'échanges internationaux, les élèves et étudiants d'autres établissements, invités ou en stage (1 semestre maximum), les anciens élèves du conservatoire en lien avec leur participation aux scènes publiques (1 semestre maximum), les agents provenant d'autres collectivités dans le cadre d'une formation exceptionnelle (1 semaine maximum) et le personnel du conservatoire.

#### Frais de dossiers

Les frais de dossier sont appliqués à tous les élèves, y compris à ceux bénéficiant d'une exonération sur les droits d'inscription. Comme cela avait été annoncé dans la délibération D-2014/393 du 15 juillet 2014, les élèves inscrits en CHAM/CHAD/TMD devront également s'acquitter des frais de dossier.

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits au conservatoire, une seule facturation des frais de dossiers sera opérée pour l'ensemble des élèves mineurs. Si la fratrie comprend des élèves majeurs, des frais de dossiers seront appliqués pour chacun d'eux.

#### Dispositif CHAM/CHAD/TMD

Dans leur dispositif d'horaires aménagés, les élèves en Classes à Horaires Aménagés musique ou danse (CHAM/CHAD) et les élèves de la section baccalauréat Technique de la Musique et de la Danse (TMD) inscrits dans les établissements partenaires du conservatoire sont exonérés des droits d'inscription.

Dans les cas suivants, ces élèves devront s'acquitter des droits d'inscriptions afférents :

- pour les élèves musiciens (CHAM/TMD)
  - \* s'ils suivent l'enseignement d'un 2e instrument
  - \* s'ils suivent un enseignement en danse, en théâtre ou en chant lyrique
- pour les élèves danseurs (CHAD/TMD)
  - \* s'ils suivent un enseignement instrumental
  - \* s'ils suivent un enseignement en théâtre ou chant lyrique

### Paiement

Le revenu fiscal de référence et le nombre de personnes composant le foyer fiscal est établi sur la base des données figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu, qui devra être produit par chaque famille lors de l'inscription.

Les droits d'inscription sont exigibles à la réception de la facture émise par le conservatoire. Ces droits ne peuvent être calculés à prorata temporis et restent acquis et exigibles en totalité dans les cas de démission, abandon ou demande de congé à compter du 15 décembre pour l'année scolaire en cours.

Pour permettre aux familles d'engager leur dépense avec plus de facilité, le principe d'un paiement en deux échéances est reconduit suivant les modalités définies comme suit :

- \* le dispositif est ouvert aux seules familles devant s'acquitter d'une somme totale supérieure à 230 € pour l'année scolaire de référence ;
- \* le règlement est fractionné en deux échéances, fixées au 20 décembre et au 20 février de l'année scolaire en cours ;
- \* le non respect de la 1ère échéance entraîne, après lettre de relance restée sans suite, l'exigibilité immédiate de la totalité de la somme due.

Dans tous les cas où l'utilisateur ne souhaite pas produire les documents requis, le tarif maximum de la catégorie concernée lui sera automatiquement appliqué.

La redevance due au titre du prêt d'instrument, sera réglée en un seul versement, lors du règlement des droits d'inscription. Elle reste acquise en totalité, même en cas de démission, abandon ou demande de congé.

Une situation non prévue dans la présente délibération fera l'objet d'un examen par la Direction du Conservatoire sur présentation des pièces justificatives.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à appliquer ces nouveaux dispositifs pour l'année scolaire 2015/2016.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

ANALYSE COMPARATIVE DES TARIFS DES DROITS D'INSCRIPTION

Ville	Tarifs		Moyenne	Observations
	Mini	Maxi		
Angers	36 €	839 €	437 €	- Pour les droits d'inscription, calcul en fonction du QF selon résidence et cursus suivi - Pour le prêt d'instrument, tarification selon QF - Tarifs réduits à partir du 3 <sup>e</sup> membre de la famille
Bayonne	112 €	648 €	380 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Possibilité d'exonération totale selon revenus - Tarif pour le prêt d'instrument en fonction du type d'instrument (120 € ou 190 €)
Grenoble	37 €	693 €	365 €	- Tarif calculé selon le QF des familles et le cursus suivi - Pas d'exonération - Prêt d'instrument 50 €
Lille	31 €	700 €	365 €	- Tarif calculé selon QF et domiciliation - Réductions en fonction du nombre d'enfants inscrits, et le nombre de cursus suivis - Prêts d'instrument en fonction de la durée de la location (entre 100 € et 1300 €)
Marseille	82 €	396 €	239 €	- Tarif calculé en fonction de la domiciliation et du cursus, mais pas en fonction du QF - Exonération pour les bénéficiaires de la bourse d'étude du ministère de la culture, et pour le 3 <sup>ème</sup> enfant inscrit - Prêt d'instrument compris dans les droits d'inscriptions
Nantes	17 €	593 €	305 €	- Tarif calculé selon QF et résidence pour les droits d'inscription et pour le prêt d'instrument - Exonération uniquement pour CHAM/ CHAD
Poitiers	13 €	396 €	204€	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription et pour le prêt d'instrument - Pas d'exonération totale
Rennes	27 €	762 €	394 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Pour le prêt d'instrument, tarification selon type d'instrument - Effort particulier en matière de tarifs pour le 1 <sup>er</sup> cycle
Strasbourg	236 €	470 €	353 €	- Pour les droits d'inscription, tarifs selon résidence, cursus suivi, Revenu Annuel Net Imposable et nombre d'enfants inscrits - Système de bourses grâce à un budget alloué par la municipalité
Toulouse	93 €	765 €	429 €	- Tarif calculé selon QF et cursus suivi pour les droits d'inscription - Pour le prêt d'instrument, tarification selon type d'instrument - Pas d'exonération totale
Moyenne	68 €	626 €	347 €	
<b>Bordeaux</b>	<b>30 €</b>	<b>430 €</b>	<b>230 €</b>	- <b>Pour les droits d'inscription, calcul selon QF, résidence et cursus suivi</b> - <b>Possibilité d'exonération totale selon les partenariats (CHAM/CHAD/TMD)</b> - <b>Tarif unique pour le prêt d'instrument (82 €)</b>

**D-2015/323**

**Musée des Beaux-Arts. Mécénats et partenariats relatifs à l'exposition Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques XVIIe-XXe siècles. Autorisation. Encaissement. Convention. Signature**

Monsieur Fabien ROBERT, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

A l'occasion de l'exposition « Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques XVIIe-XXe siècles » présentée du 7 mai au 7 septembre 2015 à la galerie des Beaux-Arts, place du colonel Raynal, 33000 Bordeaux, le musée des Beaux-Arts de Bordeaux a reçu le soutien :

- du Consulat Général d'Italie à Marseille,
- de l'association Dante Alighiéri Comité de Bordeaux
- du Château Caiarossa, Toscane, Italie
- de la société La Coupole, restaurant Peppone à Bordeaux
- du magazine Télérama
- de Radio Campus, Talence
- de la Librairie Mollat, Bordeaux

Des conventions ont été rédigées précisant les modalités de ces différents partenariats.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser ces mécénats et partenariats
- signer les conventions afférentes
- émettre les titres de recette correspondants

**ADOpte A L'UNANIMITE**

## CONVENTION DE MECENAT

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, pour le musée des Beaux-Arts, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération en date du \_\_\_\_\_ reçue en préfecture le \_\_\_\_\_.

Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux / musée musée des Beaux-Arts»

### D'UNE PART

### ET

Le consulat général d'Italie, sis 56 rue d'Alger à 13005 Marseille représenté par Monsieur Mazza, en sa qualité de Consul Général d'Italie Ci-après dénommée «consulat général d'Italie»

### D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

### PREAMBULE

Dans le cadre de ses activités de rayonnement de la culture italienne en France, le consulat général d'Italie a choisi de soutenir l'exposition « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* » qui sera présentée à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux du 7 mai 2015 au 7 septembre 2015..

Il a, en conséquence, été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

1-1 La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux contractants, la Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts et le consulat général d'Italie, dans le cadre de leurs interventions respectives pour l'exposition « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* » à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux.

#### 1-2 Dates de l'exposition

L'exposition consacrée aux relations artistiques Bordeaux et l'Italie pour la période du XVIIe – XXe se déroulera du 7 mai 2015 au 7 septembre 2015..

### Article 2 : Engagements du musée des Beaux-Arts

#### 2-1 Exclusivité

La Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts pourra accepter des soutiens d'autres mécènes ou parrains sous quelque forme que ce soit, et ce pendant toute la durée de la présente convention.

2-2 La Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts s'engage à mentionner le soutien du consulat général d'Italie en tant que mécène de l'exposition « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* », par la présence de son logo ainsi que celui de l'Institut Italien de Culture à Marseille sur tous les tracts, invitations et dossiers de presse relatifs à cette dernière.

### Article 3 : Engagements du consulat général d'Italie

Le consulat général d'Italie s'engage à prendre en charge une partie des coûts relatifs à l'impression des affiches à hauteur de 700 euros.

### Article 4 : Modalités de versement

Cette participation financière sera directement réglée auprès de l'imprimeur retenu par la Ville de Bordeaux et en déduction du montant facturé à la ville de Bordeaux.

### Article 5 : Durée

La présente convention est exécutoire dès sa signature. Elle s'achèvera après parfaite exécution des obligations des parties.

**Article 6 : Résiliation**

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, priorité sera donnée à recourir à un accord amiable.

Dans la négative, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de réparer ce manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, l'autre Partie pourra de plein droit résilier la présente convention, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

**Article 7 : Règlement des litiges**

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différents relatifs à son interprétation ou son exécution relèvent des tribunaux compétents de Bordeaux.

**Article 8 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour le consulat général d'Italie, 56 rue d'Alger à 13005 Marseille

Fait à Bordeaux le

en quatre exemplaires originaux,

Monsieur Mazza  
Consul Général d'Italie

M. Alain Juppé  
Maire de Bordeaux

# CONVENTION DE MECENAT

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Ville de Bordeaux, pour le musée des Beaux-Arts, représentée par son Maire, Monsieur Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération en date du \_\_\_\_\_ reçue en préfecture le \_\_\_\_\_.

Ci-après dénommée « la Ville de Bordeaux / musée musée des Beaux-Arts»

## D'UNE PART

## ET

L'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux, sise 164 rue Frère 3300 Bordeaux représentée par Monsieur Frédéric Dutheil, en sa qualité de Président Ci-après dénommée «association Dante Alighieri Comité de Bordeaux»

## D'AUTRE PART

Il est préalablement exposé ce qui suit :

## PREAMBULE

Dans le cadre de ses activités de rayonnement de la culture italienne en France, le L'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux a choisi de soutenir l'exposition « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* » qui sera présentée à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux du 7 mai 2015 au 7 septembre 2015..

Il a, en conséquence, été convenu ce qui suit :

### Article 1 : Objet de la convention

1-1 La présente convention a pour objet de définir les engagements des deux contractants, la Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts et l'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux, dans le cadre de leurs interventions respectives pour l'exposition « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* » à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux.

#### 1-2 Dates de l'exposition

L'exposition consacrée aux relations artistiques Bordeaux et l'Italie pour la période du XVIIe – XXe se déroulera du 7 mai 2015 au 7 septembre 2015..

### Article 2 : Engagements du musée des Beaux-Arts

#### 2-1 Exclusivité

La Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts pourra accepter des soutiens d'autres mécènes ou parrains sous quelque forme que ce soit, et ce pendant toute la durée de la présente convention.

2-2 La Ville de Bordeaux/musée des Beaux-Arts s'engage à mentionner le soutien de l'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux en tant que mécène de l'exposition « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* », par la présence de son logo sur tous les tracts, invitations et dossiers de presse relatifs à cette dernière.

### Article 3 : Engagements de l'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux

L'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux s'engage à verser la somme de 500 euros à la Ville de Bordeaux.

### Article 4 : Modalités de versement

Cette participation financière sera réglée par chèque au nom du TRESORIER PRINCIPAL DE BORDEAUX MUNICIPALE ou par virement sur le compte suivant :

BANQUE DE FRANCE, BORDEAUX :	Code banque	Code guichet	N° compte	Clé RIB
	30001	215	0000P050001	77
Code IBAN <b>FR 95 3000 1002 1500 00P0 5000 177</b>				
Identifiant Swift de la BDF (BIC) <b>BDFEFRPPXXX</b>				
N°TVA <b>intracommunautaire</b> <b>FR 95 213 300 635/00017</b>				

**Article 5 : Durée**

La présente convention est exécutoire dès sa signature. Elle s'achèvera après parfaite exécution des obligations des parties.

**Article 6 : Résiliation**

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, priorité sera donnée à recourir à un accord amiable.

Dans la négative, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de réparer ce manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, l'autre Partie pourra de plein droit résilier la présente convention, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

**Article 7 : Règlement des litiges**

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différents relatifs à son interprétation ou son exécution relèvent des tribunaux compétents de Bordeaux.

**Article 8 : Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile :

- Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex
- Pour l'association Dante Alighieri Comité de Bordeaux, 133 rue Frères 33300 Bordeaux

Fait à Bordeaux le

en quatre exemplaires originaux,

Monsieur Mazza  
Consul Général d'Italie

M. Alain Juppé  
Maire de Bordeaux

## CONVENTION DE MECENAT

Entre

La Ville de Bordeaux pour le Musée des Beaux-Arts, représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération N° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_ reçue en Préfecture le \_\_\_\_\_

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-Arts »

d'une part

Et

La société Château Caiarossa, dont le siège est situé à Serra all' Olio 59 - 56046 Riparbella (Pi)

Dument représentée par M. Eric Albada Jelgersma en qualité de propriétaire ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE :**

Le Musée des Beaux-Arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « *Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques XVIIe-XXe siècles* ».

Cette exposition se déroule à la galerie des Beaux-Arts, place du colonel Raynal, 33 Bordeaux, du 7 mai au 7 septembre 2015

Château Caiarossa souhaite apporter son soutien à cette exposition par un mécénat

### **ARTICLE I : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les engagements respectifs des contractants Château Caiarossa et Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts dans le cadre de cette exposition.

### **ARTICLE II : Obligations de Château Caiarossa**

Château Caiarossa s'engage :

- A mettre à disposition du musée 50 (cinquante) bouteilles de Pergolaia 2005 pour le vernissage de l'exposition « *Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques XVIIe-XXe siècles* » d'une valeur unitaire de 15 euros ttc.

### **ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts**

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts s'engage :

- A faire apparaître le logo de Château Caiarossa sur des documents de communication tels que tracts, flyers, dossiers de presse, cartons d'invitations ...
- A faire apparaître le logo Château Caiarossa sur le site internet du Musée

#### **ARTICLE IV : conditions générales**

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

#### **ARTICLE V : Durée**

La présente convention est exécutoire dès sa signature. Elle s'achèvera après parfaite exécution des obligations des parties.

#### **ARTICLE VI : Résiliation**

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas de manquement de l'une ou l'autre des Parties à l'une quelconque des obligations mises à sa charge dans le cadre de la présente convention, priorité sera donnée à recourir à un accord amiable.

Dans la négative, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de réparer ce manquement dans un délai maximum de 15 jours calendaires et ce par lettre recommandée avec accusé de réception.

Si à l'issue de ce délai, le manquement n'a pas été réparé, l'autre Partie pourra de plein droit résilier la présente convention, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans préjudice de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre.

#### **ARTICLE VII : Règlement des litiges**

La présente convention est soumise en toutes ses dispositions à la loi française et tous les différents relatifs à son interprétation ou son exécution relèvent des tribunaux compétents de Bordeaux.

#### **ARTICLE VIII : Elections de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- pour Château Caiarossa, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires

A Bordeaux, le

M. Eric Albada Jelgersma  
Propriétaire

M. Alain Juppé  
Maire de Bordeaux

## Convention de mécénat

### **Entre,**

*La coupole* dont le siège social est situé à Bordeaux, 31 cours Georges Clémenceau, représentée par Madame Pascale Balducci

Appelée ci-après « Peppone »

D'une part,

### **Et,**

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPE, son maire, habilité aux fins des présentes par délibération municipale D2014/177 en date du 4 avril 2014

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts »

D'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

### **Préambule**

Dans le but de répondre pleinement aux missions et aux objectifs que se sont fixés Peppone et Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts, les deux parties ont décidé ensemble des conditions d'un mécénat, dans le cadre de la loi n° 2003-709 du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, à l'occasion de l'exposition *Bordeaux-Italie, échanges et visions artistiques XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles* présentée à la galerie des Beaux-Arts du 7 mai au 7 septembre 2015.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles Peppone et Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts entendent développer un mécénat

### **Article 2 – Durée**

La présente convention est conclue du 6 mai au 7 septembre 2015

### **Article 3 – Relation entre les partenaires**

#### **3.1 Peppone.**

##### **3.1.1 Peppone s'engage à :**

- Verser la somme de 2000 € (Deux mille euros) à Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts

- Organiser un déjeuner pour 12 personnes, le 6 mai, à l'occasion de la visite de presse
- Offrir 2 repas au gagnant du concours de dessin organisé dans le cadre de l'exposition *Bordeaux-Italie, échanges et visions artistiques XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*.

### **3.2 Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts**

#### **3.2.1 Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts s'engage à :**

- Insérer le logo de Peppone dans ses documents de communication : dossier de presse, tract, Programme du musée, dans l'exposition
- Donner 50 entrées gratuites à l'exposition
- Donner 10 places pour le spectacle de danse italienne
- Donner un reçu fiscal

### **Article 4 – Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, l'autre partie pourra, après avoir notifié à la partie défaillante par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (le manquement en cause et à défaut de réparation dans un délai de trente jours à compter de la réception de ladite lettre) résilier de plein droit le présent contrat avec effet immédiat.

La résiliation est sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels la partie pourrait prétendre.

### **Article 5 – Domiciliation**

Pour tous les actes relatifs à l'exécution de la présente convention les parties déclarent faire élection de domicile à l'adresse visée en tête du présent contrat.

### **Article 6 - Règlement des litiges, Loi applicable et attribution de juridiction**

En cas de litige portant sur l'application des stipulations de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable. Si celle-ci n'est pas trouvée, tout litige sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance territorialement compétent.

**Fait, en trois exemplaires, à Bordeaux, le ....**

**Pour**  
Ville de Bordeaux/Musée des Beaux-Arts

**Pour**  
Peppone

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Alain Juppé....., habilité aux fins des présentes par délibération en date du..... reçue en préfecture ..... Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-arts »

d'une part

Et

TELERAMA, 8 rue Jean Antoine de Baïf, 75212 Paris cedex 13, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B582060141, représentée par Mme Caroline Gouin, Directrice de l'action culturelle, des relations extérieures et de la communication Appelée ci-après « *Télérama* »

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE :**

Le Musée des Beaux-arts de Bordeaux organise une exposition intitulée « *Bordeaux – Italie Echanges et visions artistiques XVIIe – XXe siècles* » Cette exposition se déroule à la galerie de beaux arts, place du colonel Raynal, 33 Bordeaux, du 7 mai 2015 au 7 septembre 2015. *Télérama* souhaite apporter son soutien à cette exposition par un partenariat de communication.

### **ARTICLE I : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de *Télérama* et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts.

### **ARTICLE II : Obligation de *Télérama***

*Télérama* s'engage à mettre à disposition les espaces suivants:

1 module dans l'agenda des événements parution dans l'édition **Télérama NATIO** : parution le **13/05/2015**

1 espace dans la **newsletter** envoi le : **17/06/15**

1 offre sur **Télérama+ réservé aux abonnés** (envoi des laissez-passer) : mise en ligne le **22/04/2015**

1 offre « tarif préférentiel » sur *telerama.fr* rubrique **Télérama+ abonnés** : mise en ligne le **20/04/2015**

Valeur de l'échange : 34 500 euros ht

Les frais techniques liés à l'insertion du 13/05/2015 seront facturés 480 euros HT à parution, à l'adresse suivante :

Ville de Bordeaux  
musée des Beaux-Arts  
20 cours d'albret  
33000 Bordeaux

### **ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts**

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts s'engage :

- A faire apparaître le logo *Télérama* sur des documents de la communication tels que tracts, flyers, insertions presse, dossiers de presse, cartons d'invitations ...
- A faire apparaître le logo *Télérama* sur le site internet du Musée
- A fournir 50 entrées gratuites envoyés par *Télérama* (contre marques fournies par le musée)
- A fournir 50 places offertes pour 50 places achetées ; sur liste envoyée par *Télérama* 3 jours avant la date de validité
- La labellisation sur les lieux : une affichette 50x20 à l'accueil de la Galerie, présence du logo *Télérama* sur le drop de remerciements à l'intérieur de la galerie

### **ARTICLE IV : Durée ; Annulation**

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

### **ARTICLE V : Contentieux**

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

### **ARTICLE VI : Elections de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- pour *Télérama* tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 4 exemplaires  
A Bordeaux, le

Caroline Gouin  
Télérama  
Directrice de l'action culturelle,  
des relations extérieures  
et de la communication

M. Alain Juppé  
Maire de Bordeaux

## CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

La Ville de Bordeaux représentée par son maire, Monsieur Alain Juppé, habilité aux fins des présentes par délibération D 2014/177 du 4 avril 2014  
Appelée ci-après « Ville de Bordeaux- Musée des Beaux-arts »

d'une part

Et

Radio Campus Bordeaux, 16 esplanade des Antilles, 33607 Pessac Cedex, Siren/Siret  
....., représentée par M. Remy Chapoulie, Président de Radio Campus Bordeaux

Appelée ci-après «Radio Campus Bordeaux»

d'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE :**

Le Musée des Beaux-arts de Bordeaux organise une exposition intitulée *Bordeaux-Italie, échanges et visions artistiques XVIIe-XXe siècles*.

Cette exposition se déroule à la galerie de beaux arts, place du colonel Raynal, 33 Bordeaux, du 7 mai au 7 septembre 2015

Radio Campus Bordeaux souhaite apporter son soutien à cette exposition par un partenariat de communication.

### **ARTICLE I : Objet de la Convention**

La présente convention a pour objet de définir les devoirs et les obligations de Radio Campus Bordeaux et de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts.

### **ARTICLE II : Obligations de Radio Campus Bordeaux**

Radio Campus Bordeaux s'engage à faire:

- placement d'une bannière internet sur son site
- réalisation et diffusion d'un spot radiophonique (diffusé à compter de 10 jours avant l'expo)
- relais de communication sur Facebook et Twitter
- invitation à venir parler de l'expo dans notre magazine culturel quotidien "l'Ascenseur"

### **ARTICLE III : Obligations de la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts**

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts s'engage :

- A faire apparaître le logo de Radio Campus Bordeaux sur des documents de la communication tels que tracts, flyers, dossiers de presse ...
- A faire apparaître le logo Radio Campus Bordeaux sur le site internet du Musée
- présence du logo Radio Campus Bordeaux sur le drop de remerciements à l'intérieur de la galerie

#### **ARTICLE IV : conditions générales**

Les prestations réciproques telles que décrites dans la présente convention sont estimées équivalente en valeur et excluent le versement de toute soulte en complément.

Chaque partie consent à l'autre un droit d'usage non exclusif de son logo et/ou de sa marque pour les besoins de l'application du présent contrat et pour la durée de celui-ci, à l'exclusion de toute autre utilisation, sauf accord préalable et écrit de la partie concernée. Cette autorisation n'entraîne aucune cession d'un droit quelconque sur les marques et/ou les logos considérés.

#### **ARTICLE V : Durée ; Annulation**

La présente convention est prévue jusqu'à la fin de l'exposition

Toute annulation, de part et d'autre, pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception, avec préavis d'un (1) mois.

Toutefois, la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-arts se réserve la possibilité de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

En cas d'annulation des présentes, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

#### **ARTICLE VI : Contentieux**

La présente convention est rédigée en langue française

Tous les litiges seront soumis en tant que de besoin aux tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE VII : Elections de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux Cedex.
- pour Radio Campus Bordeaux, tel qu'indiqué en tête des présentes.

Fait en 3 exemplaires

A Bordeaux, le

Radio Campus Bordeaux  
Remy Chapoulie

M. Alain Juppé  
maire

## Convention de dépôt-vente

**Entre,**

**La Librairie Mollat**, EURL au capital social de 20 000 euros, inscrite au RCS de Bordeaux sous le numéro 384 798 83100010, dont le siège social est situé 15 rue Vital Carles 33000 Bordeaux, représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Denis Mollat, dûment habilité à cet effet.

Appelée ci après « Librairie Mollat »

D'une part,

Et,

La Ville de Bordeaux représentée par M. Alain JUPPE, son maire, habilité aux fins des présentes par délibération ... du ... reçue en Préfecture le ...

Appelée ci-après « Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts »

D'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

### **Préambule**

Dans le but de répondre pleinement aux attentes du public et aux objectifs que se sont fixés la Librairie Mollat et la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts , les deux parties ont décidé ensemble des conditions d'un dépôt-vente de catalogue afin de donner la plus grande visibilité à l'exposition « *Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques* » organisée à la Galerie des Beaux-Arts de Bordeaux, du 7 mai au 7 septembre 2015.

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit :

### **Article 1 – Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Librairie Mollat et la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts entendent réaliser le dépôt-vente du catalogue édité dans le cadre de l'exposition «*Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques*».

### **Article 2 – Durée**

La présente convention est conclue pour toute la durée de l'exposition «*Bordeaux-Italie Echange et vision artistique*».

### **Article 3 – Relation entre les partenaires**

#### **3.1. La librairie Mollat**

**3.1.1.** La librairie Mollat s'engage à proposer à la vente dans ses locaux situés rue Vital-Carles à Bordeaux, 50 (cinquante) exemplaires du catalogue de l'exposition « Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques » au prix unitaire de 26 euros TTC.

**3.1.2** En contrepartie, la librairie Mollat percevra sur chaque vente du catalogue précité, 30 % du prix de vente TTC

**3.1.3.** En parallèle au dépôt-vente et pour toute sa durée, la librairie Mollat s'engage à présenter dans ses locaux situés rue Vital-Carles à Bordeaux, l'affiche officielle de l'exposition «*Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques*» dont le visuel lui sera fourni par le musée des Beaux-Arts.

**3.1.4.** A l'issue de la période du dépôt-vente, la librairie Mollat s'engage à présenter un état des ventes réalisées et à reverser pour chaque catalogue vendu, 70% du prix de vente TTC à la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts, par virement à l'ordre du Trésor Public.

**3.1.5.** A l'issue de la période de dépôt-vente, la librairie Mollat s'engage à restituer la totalité des catalogues invendus à la Ville de Bordeaux-Musée des Beaux-Arts.

### **3.2** La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts

**3.2.1** La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts s'engage à déposer à la vente, dans les locaux de la Librairie Mollat situés rue Vital-Carles à Bordeaux, 50 (cinquante) exemplaires du catalogue de l'exposition «*Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques*»

**3.2.2** La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts s'engage à fournir à la Librairie Mollat, aux fins d'affichage dans ses locaux, le visuel de l'affiche officielle de l'exposition «*Bordeaux-Italie Echanges et visions artistiques*»

### **Article 4 – Résiliation**

En cas d'inexécution par l'une des parties de l'une quelconque de ses obligations, l'autre partie pourra, après avoir notifié à la partie défaillante par Lettre Recommandée avec Accusé de Réception (le manquement en cause et à défaut de réparation dans un délai de trente jours à compter de la réception de ladite lettre) résilier de plein droit le présent contrat avec effet immédiat.

La résiliation est sans préjudice de tous dommages-intérêts auxquels la partie pourrait prétendre.

### **Article 5 – Domiciliation**

Pour tous les actes relatifs à l'exécution de la présente convention les parties déclarent faire élection de domicile à l'adresse visée en tête du présent contrat.

### **Article 6 - Règlement des litiges, Loi applicable et attribution de juridiction**

En cas de litige portant sur l'application des stipulations de la présente convention, les parties s'engagent à se rapprocher afin de tenter de rechercher une solution à l'amiable. Si celle-ci n'est pas trouvée, tout litige sera de la compétence du Tribunal de Grande Instance territorialement compétent.

Fait, en trois exemplaires, à Bordeaux, le

**Pour**

La librairie Mollat  
M. Denis Mollat  
Président Directeur Général

**Pour**

La Ville de Bordeaux-Musée des Beaux Arts  
M. Alain Juppé  
Maire